
La fin du régiment ?

Trente ans de déstructuration de l'organisation tactique régimentaire

André Thiéblemont

Novembre 2013



Laboratoire
de **R**echerche
sur la **D**éfense

L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901).

Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l'échelle internationale. Avec son antenne de Bruxelles (Ifri-Bruxelles), l'Ifri s'impose comme un des rares *think tanks* français à se positionner au cœur même du débat européen.

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

ISBN : 978-2-36567-208-5
© Ifri – 2013 – Tous droits réservés

Toute demande d'information, de reproduction ou de diffusion peut être adressée à publications@ifri.org

Ifri
27 rue de la Procession
75740 Paris Cedex 15 – FRANCE
Tel : +33 (0)1 40 61 60 00
Fax : +33 (0)1 40 61 60 60
Email : ifri@ifri.org

Ifri-Bruxelles
Rue Marie-Thérèse, 21
1000 – Bruxelles – BELGIQUE
Tel : +32 (0)2 238 51 10
Fax : +32 (0)2 238 51 15
Email : info.bruxelles@ifri.org

Site Internet : www.ifri.org

« Focus stratégique »

Les questions de sécurité exigent désormais une approche intégrée, qui prenne en compte à la fois les aspects régionaux et globaux, les dynamiques technologiques et militaires mais aussi médiatiques et humaines, ou encore la dimension nouvelle acquise par le terrorisme ou la stabilisation post-conflit. Dans cette perspective, le Centre des études de sécurité se propose, par la collection « **Focus stratégique** », d'éclairer par des perspectives renouvelées toutes les problématiques actuelles de la sécurité.

Associant les chercheurs du centre des études de sécurité de l'Ifri et des experts extérieurs, « **Focus stratégique** » fait alterner travaux généralistes et analyses plus spécialisées, réalisées en particulier par l'équipe du Laboratoire de Recherche sur la Défense (LRD).

L'auteur

Le colonel André Thiéblemont est breveté de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et titulaire d'un DEA de sociologie. Il a servi à la légion étrangère, au service d'information du Premier ministre et au Service d'information de relations publiques des armées. Depuis les années 1970, parallèlement à ses activités militaires puis civiles, il mène à titre personnel des recherches articulant le quotidien du militaire et du combattant avec les dimensions politiques, idéologiques et culturelles de la vie des armées et de la société française. Auteur notamment de *Cultures et logiques militaires* (Paris, Puf, 1999), il a contribué à de nombreux ouvrages et revues françaises ou étrangères.

Le comité de rédaction

Rédacteur en chef : Etienne de Durand

Rédacteur en chef adjoint : Aline Leboeuf

Assistante d'édition : Leyla Mutiu

Comment citer cet article

André Thiéblemont, « La fin du régiment ? Trente ans de déstructuration de l'organisation tactique régimentaire », *Focus stratégique*, n° 48, novembre 2013.

Sommaire

Introduction	7
Politique et régiment : perspectives historiques	9
Aux origines : la domestication des gens de guerre	9
La IIIe République : le régiment comme instrument de socialisation et de cohésion nationale	12
La crise des fondements	15
L'ère Mitterrand et son arrière-plan idéologique	19
Armée de conscription et actions extérieures	21
Le corps militaire démembré	24
Professionnalisation et organisation de la rareté	29
Les avatars de la professionnalisation	29
La prodigalité des politiques interventionnistes	32
La nouvelle organisation de l'armée de Terre	35
Conclusion	39
Annexes	43
Références	47

Résumé

La nouvelle organisation des forces terrestres rompt avec un ordre tactique séculaire : celui du régiment. Sa conception naît des contraintes de la politique, souvent présente dans l'histoire du régiment. La construction de l'ordre régimentaire accompagne l'édification de l'Etat-Nation. La IIIe République l'investit de fonctions politiques, sociales et culturelles. Or, aujourd'hui, l'instauration d'une organisation dite modulaire de l'armée de Terre qui bouleverse le principe régimentaire procède également d'une dynamique politique. Celle-ci se noue au début des années 1980. Prise en étau entre une demande politique densifiant ses actions extérieures et la rareté des effectifs disponibles pour ces actions, l'armée de Terre est contrainte de bricoler des organisations de fortune. Il s'ensuit une déstructuration de l'organisation tactique régimentaire : le corps de troupe, démembré, est transformé en « réservoir de ressources ». A la fin du siècle, une politique militaire de rareté conduit à normaliser et rationaliser ce procédé dans cette organisation tactique « modulaire » qui puise dans le régiment de quoi constituer des formations de circonstance pour des expéditions lointaines. Dans le même temps, cette politique contraint à mutualiser dans des bases de défense interarmées les moyens qui conféraient au régiment son autonomie d'action. Le chef de corps n'est plus maître de son corps. Est-ce la fin du régiment ?

* * *

The new organization of land forces breaks with a centuries-old tactical order: the regiment. Born out of political constraints that have shaped its history, the regimental order has accompanied the rise of the nation state; the Third Republic, for instance, entrusted it with political, social, and cultural functions. The implementation of the so-called modular organization of the Army – which is disrupting the regimental principle – stems likewise from political developments that, in this case, first emerged in the early 1980s. Caught between demands for additional engagements abroad and the reality of scarce resources to accomplish such objectives, the Army is forced to cobble together *ad hoc* solutions. As a result, the tactical organization of the regiment has been deconstructed: the body of troops, thus dismantled, has been transformed into a "reservoir of resources." At the turn of the century, military austerity had led to the normalization and standardization of this practice of "modular" tactical organization, which seizes from the regiment what is needed to equip task forces deployed in distant theaters. At the same time, this policy requires joint defense bases to aggregate the resources that once provided the regiment with its autonomy. In short, it's unclear what the commanding officer is now commanding. Is this the end of the regiment?

Introduction

La vie du régiment, épique ou non, a nourri l'imaginaire national, pas seulement militaire ! Puissance symbolique participant à l'identité nationale, le régiment incarne l'armée de Terre. Il incarne l'Armée française. Dans sa configuration séculaire, il est en voie de disparition. Il ne s'agit pas seulement de la phénoménale rétraction du nombre de corps de troupe dans l'espace national, mais de l'organisation tactique et de la réalité politique, socio-économique et culturelle que recouvre ce terme si chargé de sens, le régiment !

Hier, ce *corps de troupe* partait en campagne, durablement, avec la quasi totalité de ses éléments organiques : unités de combat, services d'ordinaire, d'approvisionnement en munitions, en essence, ateliers de réparation, chancellerie, trésorerie, etc. Au Tonkin, en Cochinchine, dans les Aurès ou dans l'Ouarsenis, qu'elles manœuvrent ensemble, qu'elles soient en poste avancé ou momentanément détachées, ses unités élémentaires opéraient dans le même espace-temps opérationnel : co-opérant et voisinant, elles partageaient une même histoire. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Depuis les années 1980, le *corps* régimentaire est en voie de démembrement. La métaphore prend ici tout son sens. A quelques exceptions près, les unités élémentaires d'un même régiment n'opèrent plus ensemble sous le commandement de leur chef de *corps*. Celui-ci est devenu avant tout un gestionnaire de ressources combattantes. Le plus souvent, projeté isolément hors de son *corps*, chaque organe combattant a son propre rythme et vit des espace-temps opérationnels particuliers. En cas d'intervention extérieure, des membres du *corps* (unités, petites unités et spécialistes) sont temporairement agrégés avec des éléments provenant d'autres régiments pour constituer un « groupement tactique interarmes » (GTIA)¹.

Le modèle ancien d'organisation tactique régimentaire est battu en brèche depuis les années 1980. La nouvelle organisation dite « modulaire » qui depuis la fin du siècle régit la manœuvre des forces terrestres paraît avoir consacré son abandon². Bien plus, la récente réforme générale des politiques publiques (RGPP) a privé les régiments de leurs soutiens organiques : les services intégrés, qui naguère administraient, nourrissaient, équipaient, approvisionnaient leurs unités ont

¹Au plus, deux à trois unités d'un même régiment formant l'ossature d'un GTIA opéreront-elles ensemble quatre ou six mois sous les ordres de leur chef de corps avant de connaître chacune d'autres destinations opérationnelles.

² Voir Armée de terre, Centre de doctrine et d'emploi des forces (CDEF), *FT 04 Les fondamentaux de la manœuvre interarmes*, 2011, p. 27-29.

été mutualisés dans des bases de défense. Le *corps* régimentaire, démantelé, n'a plus aujourd'hui les moyens de son autonomie. Le chef de *corps* n'est plus maître de son *corps*. Le régiment, cette institution nationale, serait en voie de devenir une fiction.

Cette déconstruction de l'organisation régimentaire, survenue progressivement au cours des dernières décennies, fait l'objet de cette étude. Or, les évolutions de la tactique ne peuvent ni s'expliquer, ni se comprendre par de seules considérations tactiques. Des facteurs économiques, techniques, sociaux, culturels, mais aussi politiques y contribuent. C'est sur ces facteurs politiques que cette étude veut tout particulièrement insister³. Une première partie, survolant sommairement quelques siècles, rapporte la construction du régiment puis sa déconstruction en voie de se produire à des circonstances historiques et politiques. Les parties suivantes considèrent l'activité opérationnelle de l'armée de Terre au cours de ces trente dernières années afin de mettre à jour les logiques d'action politique et militaire qui ont produit, plus ou moins à l'aveugle, ce processus de déstructuration du principe régimentaire, jusqu'à consacrer celle-ci dans la nouvelle organisation de l'armée de Terre.

³ La relation entre tactique et politique a été très tôt souligné par Guibert traitant des rapports entre « l'art gouvernemental et la tactique » dans son *Essai général de tactique* (1770). Alain Ehrenberg fait référence à ses propos dans son remarquable ouvrage *Le corps militaire*. Il conclut : « C'est donc la teneur de la relation politique qui organise l'art de la tactique ». Alain Ehrenberg, *Le Corps militaire, Politique et pédagogie en démocratie*, Paris, Aubier, 1983, p. 40 et 41.

Politique et régiment : perspectives historiques

La construction progressive en France de l'organisation tactique régimentaire et de l'institution nationale dont elle accoucha ne fut pas uniquement déterminée par la quête d'une organisation facilitant la manœuvre dans la bataille. Cette construction a accompagné l'édification de l'Etat-Nation ; elle a permis de protéger des populations contre les exactions des gens de guerre et de soumettre une noblesse frondeuse ; bon an mal an, le régiment, instrumenté par la IIIe République, a fabriqué de la cohésion sociale et nationale.

Aux origines : la domestication des gens de guerre

A partir du milieu du XV^e siècle, alors que les guerres sont conduites non plus par suite « de conflits féodaux ou familiaux, mais en raison d'impératifs politiques liés à la mise en place des Etats modernes »⁴, les tentatives se succèdent pour mettre sur pied des corps de troupe permanents attachés au roi. Avortées ou plus ou moins durables, ces tentatives, concrétisées par exemple par la création de légions sous François Ier puis Henri II, répondent « à la nécessité de constituer des corps intermédiaires »⁵ entre une armée et la multitude des enseignes, compagnies ou bandes qu'elle rassemble pour mener bataille. Au-delà de cet aspect tactique, elles sont aussi motivées par une volonté d'encadrer les gens de guerre et de protéger les populations de leurs exactions. « Mettre bon ordre et discipline au fait de la guerre » : telle est l'expression par laquelle Charles VII légitime en novembre 1439 les principes d'une armée permanente. Son ordonnance entend mettre fin aux « excès et pilleries faites et commises par les gens de guerre » et soumettre « grand multitude de capitaines » à l'autorité du roi⁶. Cette volonté de soumettre capitaines et soldats se perçoit au cours du XVI^e et au début du XVII^e dans nombre d'ordonnances royales. En 1537, après avoir décidé de « mettre sus une force gens de pied » en forme de légion, François Ier « veut et ordonne que les capitaines et gens de pied fassent le serment de bien et loyalement » servir le roi et qu'ils

⁴ François Pernot, *La Franche Comté espagnole*, Presses universitaires de Franche Comté, 2003, p. 180. Voir aussi, Philippe Contamine, « Mourir pour la patrie », dans Pierre Nora, *Les lieux de mémoire – La Nation*, Tome 3, Paris, Gallimard, 1986, p. 11-43, p.23.

⁵ André Corvisier (édit.) et Philippe Contamine (dir.), *Histoire militaire de la France 1 : Des origines à 1715*, Paris, Presses universitaires de France (PUF), 1992, p. 312.

⁶ D'après Victor Louis Jean François Belhomme (lieutenant-colonel), *Histoire de l'infanterie en France*, Tome 1, Paris, Henri Charles Lavauzelle, 1893, p.106 et suiv.

« n'abandonnent pas » les rangs « pour aller au devant des vivres et ailleurs pour piller et fourrager, sous peine d'être pendus et étranglés par leur gorge »⁷. Plus tard, tentant de réorganiser les légions créées par François Ier, Henri II a les mêmes préoccupations⁸.

Au début du XVII^e siècle, Sully organise l'infanterie française en « régiments permanents » et « provisoires levés uniquement en cas de guerre ». En 1610, à la mort d'Henri IV, il existe dix-sept régiments permanents dépendant du roi⁹, mais il ne s'agit encore que de rassemblements d'un nombre variable de compagnies ou d'enseignes aux effectifs fluctuants. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, ces compagnies restent des sortes d'unités administratives, se constituant autour de capitaines chargés de recruter et d'entretenir les hommes et recevant à cet effet une paie du roi en fonction d'effectifs, par ailleurs trop souvent falsifiés¹⁰.

On sait les batailles qui sont menées au XVII^e siècle et dans la première moitié du XVIII^e siècle. Mais durant ces périodes, sous les règnes de Louis XIII, Louis XIV ou Louis XV, de Richelieu à Choiseul en passant par Louvois - le « grand vivrier » de l'armée selon André Corvisier¹¹ -, c'est tout autant l'homme d'Etat que l'homme de guerre qui donne les impulsions décisives à l'organisation régimentaire et à l'administration d'une armée permanente. Le cadre régimentaire apparaît alors comme un instrument de domestication de la violence que le soldat exerce dans ses rangs ou sur son environnement civil.

Cela se perçoit notamment à la lecture des objectifs de l'article 220 de l'ordonnance royale de 1629, dite « code Michau », rédigée sous le ministère de Richelieu. Cet article traite de « la vie aux armées » en vue d'y « accroître la discipline » et d'exercer un « contrôle sur l'état des troupes ». Les objectifs sont de nature politique, nullement de nature tactique¹².

Cette ordonnance renforce les conditions de l'entretien et du contrôle des troupes et de leurs capitaines. Le régiment est mis sous surveillance d'une administration civile issue de la robe, aux pouvoirs accrus : commissaires de guerre aux charges vénales dont les fonctions ne cessent de se diversifier, puis intendants aux armées et même intendants de province, dont le rôle peut s'étendre à la discipline des troupes

⁷ *Idem*, p. 167-169 et 182.

⁸ *Ibidem*, p. 198 - 204. Belhomme fait notamment état de deux textes datés de l'année 1551 qui condamnaient à être passé « par les piques », pendu, égorgé celui qui pille, détrousse, saccage les villages ou « forcera femme ou fille ».

⁹ Stéphane Thion, *Les armées françaises de la guerre de Trente ans*, Paris, LRT Editions, 2008, p. 38.

¹⁰ Hervé Drevillon, *L'Impôt du Sang, le métier des armes sous Louis XIV*, Paris, Taillandier, 2005, p. 49 et 104 -113.

¹¹ Corvisier (edit.), Contamine (dir.), *op. cit.*, p. 405.

¹² Cité in Stéphane Thion, *op. cit.*, p.35 et suiv : « Quant à ce qui regarde les gens de guerre (...) la licence de leur mal ayant produit une infinité de maux (...), nous avons estimé à propos pour le bien de notre état, police de nos dites gens de guerre et soulagement de notre peuple, d'y pourvoir par un nouveau règlement.(...) »

stationnées dans leur province ou la parcourant¹³. Sous Louis XV, Choiseul met fin à la vénalité des charges de cette administration de guerre, établissant un corps de commissaires de guerres, nommés, révoqués ou promus par lui¹⁴. De la sorte, à la fin du XVIII^e siècle, il existe un corps de fonctionnaires dépendant directement du Secrétaire d'Etat à la guerre – et non du commandement – dont la charge est triple : administrer, pourvoir aux subsistances des armées et en assurer le contrôle ! Cette dyarchie de l'organisation militaire – commandement d'un côté, administration et contrôle de l'autre – que l'on ne peut guère dissocier, du moins à l'origine, d'une nécessité de soumettre les gens de guerre, perdurera jusqu'aux lendemains de la guerre de 1870.

À la fin du XVII^e, en France, l'organisation en régiments ordonnés par le roi régit définitivement la force des armes. La défense de créer une entreprise de guerre « par tout sujet du roi », amorcée par Henri III, renforcée par le « code Michau », est effective sous Louis XIV¹⁵. L'uniformisation de l'habit des troupes royales, engagée par Richelieu pour « éviter les méprises funestes »¹⁶ est lente, retardée par la résistance des capitaines : ce n'est qu'à la fin du règne de Louis XIV qu'il devient « possible enfin de distinguer les régiments par leurs habits »¹⁷. Là encore, si l'uniformisation des troupes royales repose sur des motifs tactiques, elle n'en constitue pas moins, consciemment ou non, un « artifice disciplinaire » dans une période historique agitée, au cours de laquelle un Etat et un pouvoir fort, « ayant une volonté centralisatrice et intégratrice »¹⁸ sont en voie de se construire. Choiseul renforce les structures de régiment. Selon Belhomme, ce sont encore « les plaintes nombreuses » formulées contre les troupes pendant la guerre de sept ans qui motivent l'ordonnance de décembre 1760¹⁹ : celle-ci instaure une nouvelle organisation régimentaire qui jure l'indépendance des capitaines et donne au régiment le statut d'une unité administrative²⁰. En 1748, hors des bataillons et escadrons de la Maison du Roi ainsi que des régiments étrangers ou des unités légères,

¹³ Voir Belhomme, *op. cit.*, p. 343 et suiv. Sur le pouvoir disciplinaire des intendants et commissaires de guerre, voir également, Corvisier (édit.) et Contamine (dir.), *op. cit.*, p. 401 ou encore, Stéphane Perréon, *L'Armée en Bretagne au XVIII^e siècle*, Université de Nantes, 2003, p.34-39.

¹⁴ Voir André Corvisier (édit.), Jean Delmas (dir.) *Histoire militaire de la France 2 : De 1715 à 1871*, PUF 1992, p.32-33.

¹⁵ Voir Corvisier (édit.), Contamine (dir.), *op. cit.*, p.313 et Belhomme, *op. cit.*, p. 347 pour le texte du code Michau traitant de ce point .

¹⁶ Belhomme, *op. cit.* p.217.

¹⁷ *Idem*, p. 113.

¹⁸ Alexandre Rigal *L'uniforme*, Mémoire de master 1, Université Lumière Lyon II, Institut d'études politiques de Lyon, septembre 2011, p. 15-18., consultables à l' http://doc.sciencespolyon.fr/Ressources/Documents/Etudiants/Memoires/Cyberdoc/s/MFE2011/rigal_a/pdf/rigal_a.pdf.

¹⁹ Belhomme, *op. cit.* Tome 3, p. 251.

²⁰ Une « caisse de financement », gérée par un officier trésorier nommé par le roi était créée. La fonction de major – ou officier des détails – était officialisée : non plus l'un des capitaines comme par le passé, mais un officier supérieur nommé par le roi qui avait autorité sur tous les capitaines. Un conseil d'administration du régiment, réunissant le colonel, un lieutenant-colonel – également nommé par le roi - le major et le trésorier « gérait tous les fonds et les masses du corps ». Sur le contenu et l'analyse de cette ordonnance, voir Belhomme, *op. cit.*, Tome 3, p. 251-259 et Corvisier (édit.), Jean Delmas (dir.), *op. cit.*, p. 41-44.

l'état des troupes en France fait apparaître 98 régiments de deux à cinq bataillons et 101 régiments de dragons ou de cavalerie²¹.

A la fin du règne de Louis XV, le régiment constitué incarne l'étatisation de la force des armes en voie d'achèvement. Comment alors ne pas inscrire la montée en puissance progressive de son organisation dans un mouvement plus large : celui d'un processus d'intégration étatique débouchant sur la monopolisation par le monarque de pouvoirs stratégiques, fiscaux et même culturels²² ?

La IIIe République : le régiment comme instrument de socialisation et de cohésion nationale

Sautons quelques siècles : aux lendemains de la défaite de 1870 et de l'insurrection communarde, l'œuvre de la Troisième République illustre à l'extrême la relation entre tactique et politique. Les fondateurs d'une République qui se veut pérenne investissent le régiment de fonctions sociales, politiques et culturelles : il devient une institution nationale.

Alain Ehrenberg a rendu compte de ce qu'est à l'époque l'acuité de la réflexion des politiques et des militaires sur le corps militaire conçu comme une école de la citoyenneté²³. Il ne s'agit pas seulement de préparer la *Revanche*. Face à un « sentiment de décadence » se combinant au double choc de la défaite et de l'insurrection « des foules urbaines déracinées », les parlementaires recherchent tout autant une refondation de l'armée qu'une « régénération de la relation sociale »²⁴. L'Armée est perçue comme l'instrument « d'une cohésion nationale à retrouver » et le choix du service militaire obligatoire est alors le moyen de « restaurer une discipline nationale » face aux périls intérieurs et extérieurs qui menacent la France²⁵. Aux côtés de l'école et des sociétés patriotiques, l'éducation militaire serait aussi l'éducation du citoyen. Le *Rôle social de l'officier* écrit par le capitaine Lyautey en 1891²⁶ n'est jamais que l'une des expressions de cette pensée qui, réfléchissant l'éducation du soldat, réfléchit celle du citoyen. L'évolution de la pensée tactique contribue à cette coagulation entre soldat et citoyen. La puissance nouvelle du feu conduit à penser le combat non plus en ordre serré mais en ordre dispersé. D'où l'émergence d'une conception nouvelle du combattant : isolé, il n'est plus sous surveillance. Impliqué dans le combat, il importe « alors au plus haut point qu'il ne soit pas mu par une discipline extérieure, mais par sa propre résolution²⁷ ». La question du « dressage du combattant isolé », obéissant mais capable d'autonomie, rejoint le dessein politique des républicains : éduquer le peuple et faire appel à la responsabilité du citoyen. « En même

²¹ *Idem*, p. 42-43.

²² Quelles que soient par ailleurs les raisons pratiques de cette montée en puissance, notamment la nécessité de juguler les agissements frauduleux de capitaines sur lesquels insistent les historiens.

²³ Alain Ehrenberg, *Le Corps militaire, Politique et pédagogie en démocratie*, Paris, Aubier, 1983.

²⁴ *Idem*, p. 90-93.

²⁵ *Ibidem*, p. 93 et 94.

²⁶ Ce texte bien connu parut dans la *Revue des Deux mondes* en mars 1991 sous le titre : « Du rôle social de l'officier dans le service universel ».

²⁷ Ehrenberg, *op. cit.* p. 104.

temps qu'on forme des soldats, il faut former des hommes », écrivent Paul et Victor Margueritte, préfaçant en 1905 l'ouvrage du capitaine Demongeot, *Citoyen et soldat*²⁸. A partir du début du XXe siècle, la question du « dressage individuel » du combattant devant le conduire à l'autonomie et à la prise d'initiative fait l'objet d'une abondante réflexion parmi les militaires²⁹. Toutefois, cette autonomie du combattant ne peut que s'inscrire dans « une cohésion tactique », d'où la nécessité d'un « dressage collectif » que doit exercer la « discipline de la caserne » ou celle « du rang »³⁰. *In fine*, Alain Ehrenberg insiste sur cette conception de l'éducation militaire qui travaille « le soldat sur les deux versants de la docilité et de l'autonomie »³¹ - à la fois sur la soumission au collectif et sur l'initiative individuelle : elle débouche sur un « mécanisme éducatif étroitement lié au fonctionnement de la relation en démocratie ». Et d'en souligner « [l']apparent paradoxe : comment rendre les individus à la fois dociles et autonomes ? »³².

Certes, il faut attendre l'épreuve du feu et l'année 1917 pour que l'organisation du combat en ordre dispersé soit réellement mise en pratique. Quant à la philosophie de l'éducation militaire et au style de commandement prônés au début du XXe siècle, leurs principes ne sont vraiment mis en œuvre dans l'armée de Terre qu'aux lendemains de la guerre d'Algérie, même s'ils sont appliqués plus tôt dans certaines formations – dans les régiments parachutistes par exemple³³. Il reste que, bon mal an, la philosophie politique qui accompagne la mise en place du service militaire obligatoire a investi l'institution régimentaire d'une attente sociale dont on ne peut pas raisonnablement prétendre qu'elle ait été totalement déçue. On le sait : « Faire son régiment » fut longtemps un rite de passage à l'âge adulte qui innerva le lien social et créa des solidarités de « classe »³⁴. Avec ses travers que des stéréotypes n'ont cessé de colporter, le service militaire au régiment n'en a pas moins largement contribué à la socialisation comme à l'éducation des nouvelles générations de Français. Plus récemment, même imparfaites et sans doute inégalement distribuées, les « ressources éducatives » qui furent offertes

²⁸ *Idem*, p. 119.

²⁹ *Ibidem*, p. 133 - 146.

³⁰ « Tout le secret d'une préparation rationnelle à la guerre et par suite d'une instruction judicieuse consiste donc à observer une exacte mesure entre la discipline du rang et le développement de l'initiative individuelle (...) », écrit en 1911, le capitaine Ripert d'Alauzier *in* Ripert d'Alauzier (capitaine), *Questions de philosophie militaire. Propos d'un officier d'infanterie*, Paris, Nancy, 1911, p.128, cité par Ehrenberg, *op. cit.* p. 147.

³¹ *Idem*, p.153.

³² *Ibidem*, p. 169.

³³ Voir Ministère de la défense – Etat-major de l'armée de Terre, *L'exercice du commandement dans l'armée de Terre*, 1980. Notamment, à propos des règlements de discipline générale de 1966 puis celui de 1975, les rédacteurs de ce document signé par le général Lagarde écrivent dans son prologue : « Tout en réaffirmant le principe d'obéissance (...) comme base de la discipline militaire, ils préconisent l'initiative "réfléchie", "consciente" et "volontaire" plutôt que la "soumission de tous les instants" ».

³⁴ Voir Michel Bozon, *Les conscrits*, Paris, Berger-Levrault, 1981.

dans les corps de troupe constituèrent « un élément essentiel d'une architecture d'insertion des jeunes »³⁵.

Sous la III^e République, le régiment est aussi perçu par les républicains comme un lieu d'expression et peut-être de production d'une cohésion nationale, parce que gardien d'un symbole national, le drapeau. Dans *Vers l'Armée nouvelle* Jean-François Chanet relate ce que sont à l'époque les débats et l'incertitude du gouvernement sur la question du drapeau français aux lendemains de la tentative de restauration de la monarchie par le comte de Chambord en 1873³⁶. Parvenir à donner « partout aux trois couleurs la même signification et la même adhésion émotionnelle supposait une forme d'appropriation particulière et immédiate »³⁷. Celle-ci ne peut venir que du contact entre le peuple et la troupe, tant à l'époque l'esthétique du soldat héroïque défendant son drapeau irrigue les foyers³⁸. L'armée et ses régiments arborant les trois couleurs – y compris dans la peinture des guérites – peuvent contribuer à « l'identification du drapeau tricolore au régime qui revendique pour sien l'héritage de la Grande Nation »³⁹. Leur nouveau drapeau ou étendard est distribué solennellement aux régiments par le président Marcel Grévy à la revue de Longchamp le 14 juillet 1880, « dans un contexte de consécration du régime républicain » qui vise « à énoncer une continuité historique (la Troisième République était fille de la Révolution) »⁴⁰. A partir de là, s'est construite une liturgie autour du drapeau régimentaire dont la source est sans doute tout autant républicaine que militaire.

Cette fonction d'intercesseur entre le peuple et la République ainsi dévolu au régiment s'incarne dans son encasernement au sein de la cité. Avant 1870, les effectifs des régiments étaient « disséminés dans de multiples garnisons au détriment de l'instruction et de la discipline » mais aussi de la mobilisation⁴¹. La réorganisation de l'Armée nécessite donc tout à la fois de construire de nouveaux bâtiments militaires pour accueillir les conscrits et de regrouper les effectifs du régiment. Une grande politique de casernement est lancée en 1875 sous l'impulsion du général Séré de Rivières. La caserne qu'il conçoit doit permettre de loger près de 3 500 hommes s'articulant autour de trois bataillons à quatre compagnies et d'une grosse compagnie de commandement et de services - dite « hors rang » jusqu'à une époque récente : une petite

³⁵ Voir André Thiéblemont, *Les Français et le service national, ses fonctions et ses représentations dans la société française (1970-1996)*, Centre d'études en sciences sociales de la défense, 1997, p.58-63 ; Marc Bessin, « L'armée et l'illettrisme : remarques sur la fonction de dépistage de la conscription militaire », *Agora débats jeunesse*, n° 15, 1999, p. 57-68, « Le difficile devoir d'insertion du service militaire », *Annales de Vaucresson*, n° 32-33, 1990.

³⁶ Jean-François Chanet, *op. cit.*, p. 245-249.

³⁷ *Idem*, p. 247

³⁸ *Ibidem*, p. 246. Chanet évoque à ce propos la reproduction en série à partir de 1873 du tableau d'Alfonse de Neuville, *Dernières cartouches*, popularisant la résistance de *Bazeilles*. Encore la colo !

³⁹ *Idem*, p. 246.

⁴⁰ Claude Rivière, *Les liturgies politiques*, Paris, PUF, 1988, p.54.

⁴¹ Chanet, *op. cit.* p. 92, citant le général Chareton, rapporteur de la commission de réorganisation de l'armée.

bourgade⁴² ! Cette caserne va profondément marquer le paysage national « et contribuer à forger l'idéologie d'une armée "éducative et conquérante" »⁴³. Son édification répond à « des normes rigoureuses » observe Guy Pedroncini. C'est un acte politique. Sa disposition avec ses trois bâtiments en rectangle (un par bataillon) ouverts sur une place d'armes ainsi que leur architecture doit imposer « le respect au soldat-citoyen » : « Au même titre que le lycée ou l'école communale, elle a représenté le bâtiment public républicain »⁴⁴. Cette politique contribue à insérer le régiment dans la ville, jusqu'à parfois permettre d'en développer ou structurer l'espace⁴⁵. Plus généralement, stationné durablement, c'est à l'animation de la ville que le régiment participe, notamment par sa musique qui donne l'aubade le dimanche. A ce titre, Chanet note combien « l'influence de l'armée a été grande comme vulgarisatrice du répertoire savant »⁴⁶.

Que ce soit par la bataille, par ses fonctions sociales et culturelles ou au travers du symbole national dont la garde lui fut confiée, de multiples manières, célébré, applaudi ou vilipendé, chanté et raconté y compris dans la dérision de sa vie de quartier ou dans la contestation des excès de sa discipline, l'institution régimentaire a travaillé l'imaginaire national durant un siècle.

La crise des fondements

Sous la V^e République, se démantèle l'édifice que la III^e République a construit. Les causes de fond en sont multiples: innovations techniques sidérantes qui invitent à préférer des systèmes techniques aux systèmes d'hommes, mouvements d'idées cultivant l'épanouissement de l'individu et sa sécurité au détriment du sens collectif et de l'intérêt général, période de rareté dans lequel un Etat qui se veut Providence n'a d'autres solutions que d'échanger du militaire contre du social, etc. Conjointement s'est développée cette « crise des fondements » politico-stratégiques analysée par Lucien Poirier qui paralyse la pensée et « l'agir » stratégique : disparition des puissants enjeux politiques et stratégiques de la défense aux frontières, mise en question de la violence armée comme mode de règlement des conflits, « dogmes des idéologies universalistes » masquant l'intérêt national, coexistence onusienne soumettant les Etats à un droit

⁴² Notons que dans cette compagnie hors rang on trouvait tous les moyens qui permettaient au régiment de vivre et combattre en autonomie : des cuisiniers et des bouchers, des armuriers et des maréchaux ferrants, un tailleur, un cordonnier, plus de 60 téléphonistes et télégraphistes, 80 sapeurs et pionniers, 40 musiciens, 150 chevaux et 60 voitures pour les approvisionnement en vivres et munitions, pour le service de santé, etc. Trois médecins étaient attachés au colonel et deux à chaque bataillon. D'après le site dédié aux fortifications de Séré des Rivières, *Séré de Rivières*, consultable à l'adresse : <http://www.fortiffsere.fr/>

⁴³ François Dalle-magne, *Les casernes françaises*, Paris, Picard, 1990, p. 195 et p.195-198 pour la description que l'auteur fait de ce type de caserne.

⁴⁴ André Corvisier (édit.), Guy Pedroncini (dir.), *Histoire militaire de la France 3 : De 1871 à 1940*, Paris, PUF, 1998, p.40.

⁴⁵ *Idem*, p.42. Guy Pedroncini cite le cas de Chateauroux où les édiles souhaitent la construction d'une caserne, mais en périphérie, en vue d'urbaniser un quartier pauvre et peu peuplé.

⁴⁶ Chanet, *op. cit.*, p.261 ; voir aussi Corvisier (édit.), Pedroncini (dir.), *op. cit.*, p. 42.

international souvent disjoint de la légitimité politique ou encore dévaluation du militaire au profit de l'économique, du social ou du culturel⁴⁷. De la sorte, la pensée politique sur le militaire n'a plus d'horizons stratégiques : « En fin de compte, la conscience immédiate des acteurs et le spontanisme d'une pensée de l'agir ayant perdu ses marques l'emportent sur le calcul raisonné des espérances politico-stratégiques »⁴⁸. Tout se passe donc comme si cette « crise des fondements » laissait la « pensée de l'agir » dériver au gré de choix à court terme, déterminés par l'affectif et l'idéologie, par la rareté financière, par la rationalité technocratique et comptable qui en découle, par des réponses hâtives à des situations contingentes ou encore par ces mouvements d'idées évoqués plus haut⁴⁹. Par suite, la tactique est en suspension, privée d'ancrage politique, au point que le soldat, comme naguère, en vient à « investir les champs de l'action politique » pour donner du sens à son action⁵⁰. C'est dans ce contexte que la combinaison entre tactique et politique, dont on a vu qu'elle avait contribué à construire l'ordre régimentaire, va contribuer à le déconstruire.

A partir des années 1980, l'armée de Terre est prise en étau entre deux processus contradictoires. D'une part, elle doit satisfaire des demandes souveraines d'actions extérieures de plus en plus nombreuses et parcellisées : celles-ci, répondant à la pression de l'événement, sont parfois raisonnées en fonction d'affects et le plus souvent motivées par des rapports très particuliers avec des Etats africains ou par la conformité à « l'idéologie dominante universaliste », celle d'un ordre international pacifié « rêvé plutôt que pensé »⁵¹. D'autre part, elle doit faire avec la rareté de ses effectifs disponibles pour l'action extérieure : une rareté qui provient de sa posture stratégique ou des contraintes de son recrutement d'appelés jusqu'à sa professionnalisation en 1996, mais qui sera par la suite entretenue par la faiblesse des ressources qui lui sont allouées au regard de ses missions.

Pris dans cet étau, les responsables de l'armée de Terre sont contraints de bricoler des organisations tactiques de fortune : ils puisent dans les régiments des effectifs disponibles, déshabillant Pierre pour habiller Paul. Il s'ensuit une désorganisation incessante de l'organisation tactique régimentaire. Répétée, cette pratique devient le principe normal d'organisation d'expéditions lointaines.

A la fin du siècle, l'institution militaire contrainte financièrement par les politiques de l'Etat-Providence entre dans une logique de rareté. Alors

⁴⁷ Lucien Poirier (gal), *La crise des fondements*, Paris, Economica, 1994, notamment p. 28-31, p. 65 et suiv., p. 118.

⁴⁸ *Idem*, p.117.

⁴⁹ Dans un récent article, le général Bachelet montrait comment les transformations radicales de l'armée de Terre à la fin du siècle dernier – sa professionnalisation et sa rétraction sur « sa stricte fonction d'outil de combat » – étaient survenues sans qu'aient été évalués les enjeux politiques, stratégiques, sociaux ou culturels d'une telle « rupture historique ». Jean-René Bachelet (gal), « L'armée de Terre en quête de cohérence », *Inflexions. La réforme perpétuelle*, n° 12, La documentation française, 2012, p. 97-112, p. 108.

⁵⁰ André Thiéblemont, « Culture de paix et emploi de la force », *Le Débat*, n° 142, 2006, p.19-31, p. 31.

⁵¹ Poirier, *op. cit.*, p. 117.

qu'une politique de mutualisation des moyens des formations militaires va priver ses régiments de leur autonomie organique, l'armée de Terre, qui a maintenant la projection de forces comme principale fonction, adopte une organisation tactique modulaire. Commandée par la rareté en dépit d'arguments d'ordre tactique qui veulent la légitimer, celle-ci ne fait que reproduire, rationaliser et systématiser ces organisations de fortune auxquelles l'armée de Terre dut recourir depuis les années 1980 pour répondre à la demande souveraine : les forces terrestres sont dorénavant organisées en réservoirs de modules qui seront assemblés en groupements tactiques interarmes en cas de projection. Aujourd'hui, combinée à la rareté, la crise des fondements, ses incidences directes et indirectes sur la pensée politique de l'agir et sur l'organisation tactique sont en voie de déconstruire l'organisation et l'institution régimentaires.

Il nous faut maintenant considérer par le détail comment a joué cette double contrainte (forte demande politique d'actions extérieures et rareté des ressources allouées) qui a pris en étau l'armée de Terre au cours des dernières décennies, jusqu'à déboucher sur une nouvelle organisation dont les fondements apparaissent plus politiques que tactiques.

L'ère Mitterrand et son arrière-plan idéologique

Comme l'observe Thierry Tardy, l'intervention militaire des Etats occidentaux devient acceptable dans un système international en voie de recomposition, où le Conseil de sécurité des Nations-Unies revitalisé en fait un moyen de gestion et de résolution des conflits. Elle est en principe fondée par les « intérêts vitaux, stratégiques ou de puissance » de l'Etat qui l'engage ou y participe. Toutefois, ces intérêts peuvent être « évolutifs et subjectifs » et « la culture des décideurs est également déterminante »⁵². C'est le cas avec la double présidence de François Mitterrand. Son parcours politique comme ministre de la IV^e République puis comme chef de parti, ainsi que ses convictions d'homme d'Etat, ont sensiblement orienté ses choix de politique extérieure et les modalités de l'engagement des forces armées dans de très nombreux conflits de 1981 à 1995⁵³.

Dans *Mitterrand et la Palestine*, Jean-Pierre Filiu a montré à quel point ses relations avec certains dirigeants d'Israël, mais aussi la découverte des camps palestiniens ou sa rencontre avec Yasser Arafat l'ont amené à conduire au Moyen-Orient une politique de reconnaissance mutuelle entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP)⁵⁴. Le soldat français interposé au Liban entre factions opposées devient l'instrument privilégié de cette politique. De même, ses décisions touchant à la politique africaine de la France ont-elles été en partie déterminées par des amitiés et des complicités nouées au cours de sa longue vie politique (y compris dans le choix des conseillers de la cellule africaine de l'Elysée)⁵⁵. Quant à ses convictions, ce sont notamment celles d'un chef d'Etat déterminé à soutenir « la mise en place d'un ordre universel fondé sur le droit (...), la démocratie et les droits de l'homme »⁵⁶. On retrouve ici cette « idéologie universaliste » que désigne Lucien Poirier dans sa *Crise des fondements*. « C'est au nom de cet universalisme » écrit Louis Gautier

⁵² Thierry Tardy, « L'intervention dans les années quatre vingt dix : réflexion autour d'un concept évolutif », p. 771-786, dans *AFRI*, volume II, 2001, p. 773 et 780.

⁵³ Voir Louis Gautier, « Les guerres de François Mitterrand » dans *Matériaux pour l'histoire de notre temps - François Mitterrand dans le monde*, Paris, Editions de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine-BDIC, n° 101-102, 2011, p. 64-70.

⁵⁴ Jean Pierre Filiu, *Mitterrand et la Palestine*, Paris, Fayard, 2005.

⁵⁵ Voir sur ce sujet l'excellent article de Philippe Marchesin, « Mitterrand l'Africain », *Politique africaine, Mitterrand et l'Afrique*, n° 58, juin 1995, p. 5-24.

⁵⁶ Allocution de M. François Mitterrand, Président de la République, sur le rôle de l'ONU pour le maintien de la paix entre les peuples par la concertation et le respect du droit international, Paris, le 3 janvier 1991, consultable à l'adresse : <http://www.vie-publique.fr/discours/>.

qu'il met les forces armées « au service du droit et de la paix pour de multiples opérations extérieures sous l'égide des Nations-Unies »⁵⁷. Or, cette idéologie accompagne une conception pacifiste du pouvoir des armes que la pensée socialiste forge progressivement sous l'impulsion de Charles Hernu. Conjuguant la référence doctrinale au pacifisme armé de Jaurès et l'engagement des soldats-citoyens dans les crises du temps présent, cette conception débouche sur une posture armée mais pacifique censée dissuader la violence de l'Autre. Elle est incarnée par le *soldat de la paix* : projeté face à l'agression ou au milieu de la violence déchaînée, il est censé introduire *de facto* « la paix dans la brutalité des choses » pour reprendre une expression de Jaurès⁵⁸. Cette posture de « dissuasion dégradée » qui, comme l'observe Lucien Poirier, annihile le raisonnement stratégique, « au point que la seule énonciation du mot, exorcisant les démons de la violence armée, tue la pensée critique »⁵⁹, a été parfaitement adaptée aux opérations de maintien de la paix conduite sous l'égide de l'ONU⁶⁰.

Enfin, à cet arrière-plan idéologique se combine la sensibilité humanitaire qui émerge dans l'opinion nationale au cours de la décennie 1980. Au cours de cette fin de siècle, la misère des autres devient le terrain d'expéditions militaires lointaines.

C'est donc à partir de ces sensibilités d'homme politique et de cet environnement idéologique que François Mitterrand développe une politique militaire interventionniste au cours de ses deux mandats, engageant l'armée de Terre dans une « trentaine d'interventions extérieures », dont « dix neuf sur le sol africain »⁶¹.

Cette politique interventionniste menée au gré d'événements est fortement consommatrice d'effectifs terrestres. Or, elle se développe sans que les grandes options de défense nationale choisies depuis les années 1960 et centrées sur l'hypothétique menace soviétique soient modifiées. Il s'ensuit un décalage entre ces orientations politiques nouvelles et la faiblesse des moyens organiques qui peuvent y être consacrés⁶². L'armée de Terre est prise à contrepied !

⁵⁷ Louis Gautier, *Mitterrand et son armée* - 1990-95, Paris, Grasset et Fasquelle, 1999, p. 9.

⁵⁸ Jean Jaurès, *L'Armée nouvelle*, Paris, Editions sociales, 1978, p.108.

⁵⁹ Sur ce thème, voir Lucien Poirier, *La crise des fondements*, Paris, Economica, p. 64, 65 et 84-89.

⁶⁰ Sur cette vision « pacifico-dissuasive » de l'emploi de la force qui a investi la pensée politique et tactique de l'époque, voir André Thiéblemont., « Actions extérieures : le vide stratégique », *Le Casoar*, janvier 1994, p. 29-35 ; « Unités de combat en Bosnie : la déstructuration tactique, la débrouille et le ludique », *Les Champs de Mars*, n° 12, 2002 ; « Culture de paix et emploi de la force armée », *Le Débat*, Gallimard, n° 142, novembre-décembre 2006, p.19-32.

⁶¹ D'après Louis Gautier, « Les guerres de François Mitterrand », *art.cit.*.

⁶² Voir Jérôme de Lespinois, *L'Armée de terre française, Tome 2 - De la défense du sanctuaire à la projection 1981-1996*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 510. A propos des interventions au Tchad et au Liban qui mobilisent plus de 5500 soldats à la fin de l'année 1983, l'auteur observe que l'armée de Terre atteint « un niveau

Armée de conscription et actions extérieures

En effet, la disponibilité opérationnelle de la vingtaine de formations professionnalisées est hypothéquée par différentes contraintes. Elles sont soumises aux mêmes astreintes que les régiments du contingent : services de garnison, participation locale ou nationale à l'organisation des secours aux civils (plan ORSEC), manœuvres en vue d'un engagement face à la menace soviétique, etc. Leurs unités de combat participent au dispositif d'alerte *Guépard*⁶³ et contribuent périodiquement au système des « compagnies tournantes »⁶⁴. Enfin, certaines d'entre elles, semi-professionnalisées ou en cours de professionnalisation – comme le 2^e RIMa, le 1^{er} RHP, le 11^e RAMa, le 35^e RAP ou le 14^e RPCS – ne sont que partiellement disponibles pour une intervention extérieure.

De la sorte, en l'absence de planification et de possibilité d'anticipation des interventions, il est pratiquement impossible, à partir de 1982, d'engager un régiment d'infanterie avec tous ses moyens organiques pour satisfaire *hic et nunc* la demande politique. D'une part, l'état major de l'armée de Terre puise des unités et des personnels disponibles dans des régiments professionnalisés ou semi professionnalisés pour constituer des formations de marche qui répondent aux besoins quantitatifs et qualitatifs immédiats de la demande politique : cela suppose de casser des organisations tactiques régimentaires. D'autre part, les régiments du contingent sont mis à contribution : en 1982, le général Delaunay, chef d'état-major de l'armée de Terre, décide de les faire participer aux opérations de maintien de la paix ou aux relèves de compagnies tournantes. Il y faut une condition : que les unités d'appelés ainsi engagées soient constituées de volontaires. En juillet 1983, une disposition législative offre aux appelés la possibilité de se porter volontaires pour des actions extérieures, ce qui implique l'allongement de la durée de leur service⁶⁵.

Dorénavant, sauf à manœuvrer face aux percées virtuelles de l'Armée rouge, le régiment, qu'il soit ou non professionnalisé, n'est plus employé comme pion tactique. Il devient un réservoir de ressources disponibles pour des actions extérieures.

où il lui est difficile d'envisager de nouvelles interventions et peine à fournir des unités professionnelles pour l'exécution des services courants.»

⁶³ Dispositif existant depuis les années 1960 qui répond aux besoins d'une intervention immédiate (à 48 ou 72 heures) hors de la métropole.

⁶⁴ Il s'agit d'unités détachées de leur régiment à tour de rôle pour renforcer des « forces de souveraineté » stationnées dans les départements et territoire outremer (La Réunion, Guyane, Nouvelle Calédonie, etc.) ou des « forces de présence » positionnées dans des Etats africains (Gabon, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Sénégal, etc.) en vertu d'accords de défense passés avec ces Etats. Par exemple, un détachement stationné en Centrafrique de puis 1979 - ou Elément français d'assistance opérationnelle (EFAO) - fut le plus souvent (sauf situation de crise) renforcé par trois unités tournantes : une compagnie d'infanterie, un escadron de cavalerie et une batterie d'artillerie.

⁶⁵ La loi n° 83-605 du 8 juillet 1983, modifiant le Code du service national, dans son article L. 72-1 permet aux appelés « de demander à prolonger leur service militaire actif au-delà de la durée légale pour une période de quatre à douze mois.»

En août 1982, François Mitterrand engage la France à Beyrouth. L'armée de Terre participe à la Force multinationale de sécurité (FMSB) qui a pour mission d'évacuer de Beyrouth l'Organisation de Libération palestinienne (opération *Epaulard*). Un mois plus tard, elle apporte sa contribution à une seconde force (opération *Diodon*) qui est interposée jusqu'en 1984 entre des factions libanaises en lutte. Alors que les contingents américains et italiens qui participent à ces forces sont homogènes et relèvent de mêmes formations⁶⁶, l'infanterie des différents contingents français est hétérogène (voir tableau 1 annexé). L'infanterie des contingents successifs de l'opération *Diodon* dont l'effectif atteint au maximum celui d'un gros régiment mobilise des compagnies provenant de deux à quatre régiments, voire de trois grandes unités. La mise sur pied du détachement *Diodon 1* composé de cinq compagnies de combat et d'une compagnie d'éclairage et d'appui (CEA) exige de puiser des effectifs dans quatre régiments d'infanterie relevant de trois grandes unités : la 11^e division parachutiste (DP), la 9^e DIMA et la 32^e brigade. En septembre 1983, l'infanterie du détachement *Diodon 3* est constituée de trois compagnies du 3^e RPIMa et du 6^e régiment d'infanterie parachutiste (RIP) : un régiment de marche composé en majorité d'appelés volontaires provenant des 1^{er} et 9^e RCP et du 6^e RPIMa. Sa 3^e compagnie, commandée par le capitaine Jackie Thomas, est cantonnée dans un hôtel de huit étages, le *Drakkar*. Le 23 octobre à l'aube, ce bâtiment explose sous l'impact d'un camion chargé de plusieurs tonnes d'explosifs. Cinquante huit parachutistes sont tués, sacrifiés sur l'autel de la paix. Quarante neuf sont des appelés!

Durant l'été 1983, l'opération *Manta* lancée au Tchad pour dissuader les libyens constitue la plus grosse opération de l'armée de Terre depuis la fin de la guerre d'Algérie. Pourtant, aucun régiment d'infanterie n'est disponible avec la totalité de ses moyens organiques pour y être engagé. La montée en puissance des trois groupements tactiques⁶⁷ autour desquels s'organise la première phase de cette opération nécessite les contributions de cinq régiments d'infanterie et de trois régiments de cavalerie blindée (voir tableau 1 annexé).

La participation de la France à la première guerre du Golfe concentre les problèmes d'organisation tactique que connaît l'armée de Terre au cours de la décennie 1990. La division *Daguet* n'est pas une division organique, mais une division de marche ! Sa montée en puissance

⁶⁶ La 32^e Marine Amphibious Unit et le bataillon de Besigliari Governolo pour la première FMSB et les 24^e et 22^e Marine Amphibious Unit, renforcés par deux escadrons amphibie pour la seconde. D'après Alain Brouillet, « La force multinationale d'interposition à Beyrouth (21 août -13 septembre 1982) », dans *Annuaire français de droit international*, n° 28, vol. 28, 1982, p. 293-336, p. 322 et « La seconde force multinationale d'interposition à Beyrouth (24 septembre 1982-31 mars 1984) », dans *Annuaire français de droit international*, vol. 31, 1985, p. 115-166, p.134.

⁶⁷ Rappelons qu'un groupement tactique est une force interarmes temporaire associant les capacités de l'infanterie, de la cavalerie, du génie et de l'artillerie, voire de l'aviation légère de l'Armée de terre (ALAT) pour une mission ou pour une opération donnée. Un groupement tactique à dominante infanterie se compose de deux à trois compagnies de combat, un escadron, une compagnie du génie et une batterie d'artillerie.

à partir d'août 1990 est erratique⁶⁸ en raison des choix politiques de François Mitterrand qui, exerçant « un pouvoir sans partage » sur la participation de la France à cette crise, entend doser cette participation, raisonnant en nombre d'hommes et non en structure de force⁶⁹. Son « obsession » du « pré-carré africain »⁷⁰ le conduit à ne pas dégarnir les positions de la France en Afrique, alors que s'engage l'opération *Noroît* au Rwanda et qu'au Tchad le dispositif *Epervier* risque de faire face à une offensive d'Idriss Deby. Enfin, il décide de ne pas engager le contingent, alors que rien ne s'y oppose légalement⁷¹. Ajoutons à ces contraintes, les incidences tactiques de la décision que François Mitterrand prend à la fin du mois de novembre 1990 suite au vote du Conseil de sécurité de la résolution 678 imposant à l'Irak d'évacuer le Koweït avant le 15 janvier : initialement défensif et limité au soutien des Saoudiens dans la défense de leur territoire, le dispositif français, s'intégrant dans la coalition alliée, doit devenir offensif⁷². Loin d'être le fruit d'un raisonnement tactique préalablement élaboré en fonction d'orientations politiques et stratégiques clairement énoncées, l'organisation de cette division doit donc être bricolée au gré de contraintes et de choix politiques contingents.

Aucune des formations de cette division n'est organiquement complète, à l'exception du 1^{er} Spahis puis du 1^{er} REC⁷³ (voir tableau 2 annexé). Les 2^e REI et 3^e RIMa, dont l'une des compagnies de combat est prépositionnée au Gabon sont respectivement complétés par une compagnie du 21^e RIMa - engagé par ailleurs dans le dispositif *Epervier* au Tchad - et renforcés par un escadron du RICM, dont l'un des escadrons est en Guyane. Le passage d'une posture défensive à une posture d'attaque en territoire irakien exige l'appoint d'une force blindée lourde. Or, l'armée de Terre ne dispose pas à l'époque d'une formation professionnalisée de ce type. En quelques jours, le 4^e régiment de dragons (RD) de Mourmelon met sur pied un régiment de marche de chars lourds professionnalisé. Les escadrons sont formés à partir des engagés de ce régiment, de ceux du 503^e régiment de char de combat (RCC) également stationné à Mourmelon et du 501^e RCC de Rambouillet ainsi que d'engagés provenant de tous les autres régiments de chars de l'armée de Terre⁷⁴ !

⁶⁸ Sur la montée en puissance de *Daguet*, on pourra consulter de Lespinois, *op. cit.*, p. 674 et suiv. et du même auteur, « La participation française à la campagne aérienne de la guerre de libération du Koweït (1991) », *Air and Space Power Journal*, décembre 2008, consultable à l'adresse : <http://www.airpower.au.af.mil/apjinternational/apj-f/2008/hiv08/lespinois.html> ainsi que le site *Daguet*, consultable à l'adresse : <http://www.site-daguet.fr>.

⁶⁹ Samy Cohen, *La défaite des généraux*, Paris, Fayard, 1994, p. 126 et suiv..

⁷⁰ Selon l'expression de Louis Gautier, *art. cit.*, p. 67.

⁷¹ Sur les circonstances dans lesquelles cette décision historique est prise, voir Louis Gautier, *op. cit.*, p. 289-290.

⁷² Voir le site *Daguet*, déjà *cit.*

⁷³ Son chef de corps, le colonel Ivanoff, faillit rester dans sa garnison d'Orange quand trois de ses unités allaient guerroyer dans le désert. Voir la savoureuse relation des circonstances de sa participation à cet engagement : « Faux départ », dans *La conquête d'As Salman. La grande aventure de la division Daguet*, Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD), 2011, consultable à l'adresse : <http://webdocs.ecpad.fr/daguet/>.

⁷⁴ Notons ici que la mise sur pied de la formation appelée à relever la brigade logistique de la division *Daguet* à l'été 1992, confiée au II^e Corps d'armée (CA),

Ces errances de la montée en puissance de la division *Daguet* annoncent ce qui se passera au cours de la décennie 1990 et au-delà. Dorénavant, pour répondre à la demande politique d'interventions extérieures, les régiments de l'armée de Terre constituent peu ou prou des réservoirs de forces et de spécialistes. La désorganisation de leur structure organique devient la norme.

Le corps militaire démembré

S'agissant des régiments du contingent, jusqu'à la suspension du service national en 1996, leur déshabillage devient systématique, tant la densité des opérations extérieures nécessite l'apport de formations de marche constituées d'appelés volontaires.

Au début des années 1990, ces appelés volontaires sont expédiés aux quatre coins du monde en compagnies tournantes ou en opération de maintien de la paix ; ils montent la garde à la frontière entre Liban et Israël, participent à l'assistance opérationnelle en Centrafrique (EFAO), au dispositif Epervier au Tchad, etc. ; ils constituent les effectifs de bataillons de marche qui, sous le béret bleu de l'ONU, interviennent au Cambodge et en Somalie en 1992 et 1993 (voir tableau 3 annexé). On peut concevoir à quel point cette ponction périodique d'appelés dans les rangs des régiments du contingent a pu les désorganiser.

Conjointement à ces actions extérieures puis à l'opération *Turquoise* menée au Rwanda en 1994, l'armée de Terre participe à la Force de protection des Nations-Unies (FORPRONU) en ex-Yougoslavie de 1992 à 1996. Cet engagement des casques bleus français en Croatie et en Bosnie a fait l'objet d'une littérature abondante. Mais nulle part, il n'a été noté l'importante contribution du contingent à cet engagement. Nulle part, il n'a été fait état de ces bataillons de marche littéralement plongés dans la guerre, constitués d'un patchwork d'unités et de personnels appelés puisés dans plus d'une soixantaine de régiments.

A l'été 1993, plus de 5000 hommes de l'armée de Terre opèrent en Croatie et en Bosnie pour le compte de la FORPRONU⁷⁵. Compte tenu de relèves qui s'effectuent tous les quatre mois, cet effectif représente à l'époque un volume théorique d'environ 15 000 hommes à mobiliser sur douze mois. En 1994, au plus fort de son effectif, le contingent français de la FORPRONU assure sept mandats – ou missions – confiés chacun à un

nécessita « d'aller "à la pêche aux EVAT" en les traquant individuellement » dans toute l'armée de Terre « et en les affectant à des postes *ad'hoc* n'ayant parfois qu'un lointain rapport avec leur spécialité. » (D'après le témoignage du général Coignard, alors chef d'état-major du II^e CA.)

⁷⁵ Les observations qui suivent sont tirées d'André Thiéblemont, *Expériences opérationnelles dans l'Armée de terre - Unités de combat en Bosnie (1992-1995)*, Paris, Les documents du Centre d'études en sciences sociales de la défense CESSD, 2001, Tomes 1 et 2, ou encore, « Unités de combat en Bosnie : la déstructuration tactique, la débrouille et le ludique », *Les Champs de Mars*, La Documentation française, n° 12, vol. 2, 2002, p. 87-103. Voir aussi Frédéric Pons, *Les Français à Sarajevo. Les Bataillons Piégés, 1992-1995*, Paris, Presses de la Cité, 1995 et de Lespinois, *op. cit.* p. 773-781.

bataillon. Cinq de ces mandats sont principalement assurés par des bataillons de marche mis sur pied à partir de régiments du contingent, les deux autres mandats par des régiments professionnalisés⁷⁶. Au total, ce sont une quarantaine de bataillons de marche avec des effectifs entre 600 et 1 200 hommes qui sont ainsi expédiés dans les Balkans de 1992 à 1996⁷⁷, une bonne majorité étant constitués d'appelés volontaires.

En général, les bataillons d'infanterie sont constitués de deux à cinq compagnies d'infanterie, d'un escadron de chars légers et d'éléments du génie plus ou moins conséquents, le tout étant soutenu par une grosse unité de commandement et de logistique (UCL), très consommatrice en spécialistes. Les bataillons projetés sont mis sur pied sous la responsabilité d'une division (ou d'un corps d'armée). L'un des régiments d'infanterie de la division, ainsi que son chef de corps, sont désignés comme « support » et comme commandant du bataillon. Il est très rare qu'un régiment d'infanterie du contingent désigné comme « support » puisse recruter dans ses rangs suffisamment d'appelés volontaires pour mettre sur pied les compagnies requises par le mandat. Il doit donc faire appel aux autres régiments d'infanterie de la division, parfois à des régiments extérieurs à la division. On en vient même à recruter des appelés volontaires dans des régiments de cavalerie ou d'artillerie pour constituer des sections de fantassins ! C'est tout particulièrement le cas des bataillons de marche à cinq compagnies de combat qui assurent le mandat du BATINF 1 en Croatie : ils sont pour la plupart formés à partir d'appelés volontaires provenant de différentes armes⁷⁸.

En 1992, la mise sur pied du Bataillon d'infanterie de Bihac (BIB) illustre l'extraordinaire bricolage auquel l'état-major de l'armée de Terre doit se livrer. La 15^e DI, implantée entre Limousin, Périgord et région lyonnaise, a la responsabilité de cette mise sur pied, le 126^e RI de Brive la Gaillarde étant désigné comme régiment support. Il ne peut fournir qu'une compagnie de combat. Les deux autres compagnies sont formées par des appelés volontaires des 92^e et 99^e RI (Clermont-Ferrand et Lyon) avec l'appoint de cavaliers du 5^e régiment de chasseurs (RC) de Périgueux et d'artilleurs du 20^e régiment d'artillerie (RA) de Poitiers. La compagnie du

⁷⁶ Bataillons dont les mandats sont principalement assurés par des unités de marche d'appelés volontaires : le 1^{er} Bataillon d'infanterie français ou BATINF 1 qui opère dès 1992 en Krajina du Sud, le Bataillon d'infanterie de Bihac ou BIB qui agit dans la poche de Bihac, le 5^e Bataillon d'infanterie ou BATINF 5 qui est placé en interposition sur les Monts Igman au Sud de Sarajevo à partir d'avril 1994, un bataillon de génie qui est implanté à Kakanj en Bosnie Herzégovine ou BGBH et un bataillon assurant le soutien logistique de la FORPRONU ou BSL, implanté à Zagreb qui rassemble 1200 spécialistes – Bataillons dont les mandats sont assurés principalement par des régiments professionnalisés : le BATINF 2 opérant sur l'aéroport de Sarajevo et le BATINF 4 stationné à l'est de la ville.

⁷⁷ Auxquels il faut ajouter les détachements de l'aviation légère de l'armée de Terre (DETALAT) qui se succédèrent à Split.

⁷⁸ Ainsi des compagnies du BATINF1 en troisième mandat ou BATINF1/III (avril - octobre 1993) qui assemblent des sections de fantassins, de cavaliers et d'artilleurs. Le BATINF1/IV (octobre 1993-avril 1994) mis sur pied par la division alpine à partir du 27^e BCA doit compléter son effectif par deux compagnies totalement hétérogènes : l'une constituée par des éléments provenant de quatre bataillons de chasseurs alpins, l'autre formée en partie par des appelés volontaires provenant du régiment d'artillerie de montagne de la division.

génie de ce bataillon est livrée par le 33^e régiment de génie (RG) de Castelsarrazin avec l'apport d'appelés recrutés aux 19^e et 10^e RG cantonnés à Besançon et parmi les spahis du 1^{er} RS implanté à Spire⁷⁹!

Cette hétérogénéité peut parfois se retrouver au niveau de petites unités. Elle est encore plus marquée dans le cas des unités de commandement et de soutien logistique. Leur mise sur pied pose des problèmes à tous les régiments « support ». Leurs ressources propres ou celles de leur division ne suffisent pas à pourvoir les nombreux postes de spécialité (mécaniciens, conducteurs d'engins spéciaux, informaticiens, spécialiste du chaud et froid, cuisiniers, transmetteurs, etc.). Il est nécessaire de solliciter d'autres divisions, de sorte que ces unités de soutien logistique (UCL) peuvent rassembler des engagés et des appelés provenant de plusieurs dizaines de formations. Au printemps 1992, la base logistique de Zagreb compte ainsi 1200 hommes recrutés dans trente régiments⁸⁰.

La situation n'est pas meilleure pour les régiments professionnalisés. Durant cette première moitié de la décennie 1990, parallèlement à leur engagement en ex-Yougoslavie, ces régiments contribuent à une quinzaine d'opérations en Afrique (de l'opération *Requin* au Gabon en mai 1990 à l'opération *Azalée* aux Comores en octobre 1995, en passant par la succession des opérations *Noroît*, *Volcan*, *Amarylis*, *Turquoise* menées au Rwanda). Ils sont toujours employés de manière fragmentaire : le plus souvent une de leurs unités tournantes, prépositionnée sur le continent africain, intervient seule ou aux côtés d'unités d'autres régiments, elles aussi prépositionnées ou projetées de métropole dans le cadre de l'alerte *Guépard*.

Ainsi de la force terrestre de l'opération *Requin* menée au Gabon en 1990 équivalente à celle d'un gros régiment (1200 hommes)! Elle mobilise des unités de six régiments d'infanterie et de deux régiments de transmission, les unes prépositionnées au Gabon, au Tchad et en République Centrafricaine, les autres de l'alerte *Guépard*⁸¹. Quant à l'opération *Turquoise* lancée au Rwanda en 1994, elle rassemble environ 2 500 hommes de l'armée de Terre : des unités et des détachements provenant d'une dizaine de régiments y contribuent. Hors des éléments de soutien logistique, de l'ALAT et de deux compagnies du 2^e REI et du 8^e RPIMa venant de métropole, toutes les unités de cette force terrestre proviennent des dispositifs prépositionnés au Gabon, à La Réunion, en Centrafrique ou à Djibouti⁸².

⁷⁹ D'après *Point de presse sur les relèves et mise sur pied de bataillons pour l'ex Yougoslavie*, organisé le 19 octobre 1992 au 11^e régiment de Cuirassiers – Centre d'instruction de l'Arme blindée cavalerie de Carpiagne. A l'époque, cette formation avait la charge de regrouper les personnels partant en mission extérieure (Archives personnelles).

⁸⁰ Voir de Lespinois, *op. cit.*, p. 774.

⁸¹ D'après Armée de terre, Centre de doctrine d'emploi des forces (CDEF), *Répertoire typologique des opérations Tome 2 Afrique*, p. 107-114.

⁸² *Idem*, p.189

On sait l'intérêt stratégique que présentent ces dispositifs français qui, à un titre ou un autre, sont stationnés outre-mer. Mais au milieu des années 1990, alors que « nos forces armées sont poussées dans les limites de leur capacité »⁸³, entre les unités en alerte *Guépard* et celles qui participent au renforcement de ces dispositifs, l'engagement, même partiel, de régiments d'infanterie professionnalisés est problématique. Il nécessite des renforcements et une organisation de fortune qui déshabille l'un pour habiller l'autre. La désorganisation peut parfois se propager de régiment en régiment et d'étranges chassés croisés se produisent. D'avril à octobre 1992, le 2^e RIMa (à cinq unités de combat dont une CEA) doit assurer le premier mandat de la FORPRONU en Croatie (BATINF1). Sa 3^e compagnie participe au dispositif *Noroît* au Rwanda en compagnie tournante. Il ne peut engager que trois de ses compagnies – la 2^e, la 4^e et la CEA. Il est renforcé par deux unités provenant du 1^{er} RIMA et du RICM. A son tour, en juillet 1992, le RICM doit constituer le bataillon mandaté pour protéger l'aéroport de Sarajevo (BATINF2). Or, l'un de ses escadrons est hypothéqué par une mission de courte durée outre-mer. Il est alors renforcé par la 1^{ère} compagnie du 2^e RIMA⁸⁴ !

Au milieu des années 1990, la tension entre la rareté des ressources dont dispose l'armée de Terre pour intervenir à l'extérieur du territoire national et la demande politique d'interventions est devenue telle qu'elle produit une désorganisation endémique des régiments. Traitant de cette période, Jérôme de Lespinois observe : « La multiplication des actions extérieures pose de redoutables problèmes de gestion et d'organisation. Il faut relever et soutenir un volume de forces comparable à celui de la division *Daguet*, dispersé dans des régions très éloignées les unes des autres (...) Ceci implique l'engagement des soldats du corps blindé mécanisé, habituellement en garde face à l'Est et non plus seulement de la FAR⁸⁵ (...) C'est l'application de la théorie des "réservoirs de forces" constitué par le corps blindé mécanisé et la FAR, dans lesquels les états-majors viennent puiser en fonction des besoins »⁸⁶.

Le corps militaire démembré ! C'est ainsi que l'on peut caractériser la situation de l'armée de Terre dans les années 1990. Entreprises à partir de l'année 1996, sa professionnalisation intégrale et sa réorganisation autour du concept de « projection » seront censées résoudre cette tension incessante entre l'offre militaire et la demande politique. Il n'en sera rien !

⁸³ René Galy-Dejean, *Projet de loi rectificative pour l'année 1992, Commission de la défense et des forces armées*, Assemblée nationale, avis n° 206, 18 mai 1993, cité par de Lespinois, *op. cit.*, p. 790.

⁸⁴ D'après le site du 2^e RIMa, consultable à l'adresse : <http://www.troupesdemarine.org/actuel/unites/2rima.htm> et CDEF, *Répertoire typologique des opérations extérieures, Tome II, Afrique, op. cit.*

⁸⁵ Force d'action rapide créée en 1984.

⁸⁶ De Lespinois, *op. cit.*, p. 809.

Professionnalisation et organisation de la rareté

A la fin du siècle dernier, l'un des arguments qui revient en boucle pour légitimer le passage à la professionnalisation est la « cohérence », l'« homogénéité » et la « disponibilité » des forces armées dont la France doit disposer pour, dans un contexte international nouveau, densifier leurs capacités de projection hors de métropole. L'argument condamne une armée mixte constituée d'appelés et d'engagés⁸⁷. Seule la professionnalisation peut permettre « d'engager sur des théâtres extérieurs » des formations homogènes et garantir la « cohérence des unités bien entraînées, bien encadrées et bien équipées »⁸⁸.

La réforme entreprise en 1996 et la nouvelle posture des armées tournées vers la projection de forces ne répondront pas à ces attentes. Les avatars de la professionnalisation, la prodigalité des politiques interventionnistes vont se combiner à la réduction drastique du format de l'armée de Terre pour entretenir la tension sur les effectifs disponibles pour des OPEX et continuer à nourrir cette logique qui, depuis les années 1980, désorganise les structures organiques régimentaires. Bien plus, la rareté financière et la rationalité comptable aidant, l'emploi fragmenté des régiments devient la norme, systématisée par un nouveau concept d'organisation tactique, la « modularité ». Sans qu'il en existe une claire conscience, on s'achemine vers une révolution de l'organisation tactique qui, comme jadis, fait de la « compagnie » (au sens premier) l'unité tactique de base.

Les avatars de la professionnalisation

La disponibilité et la cohérence des formations professionnalisées s'est révélée très relative. En 2006, dans un article du *Casoar*, un officier du 1^{er} RCP souligne que « bien que théoriquement présent, le professionnel est très souvent indisponible pour de multiples raisons : stages, blessure ou maladie, préparation du retour à la vie civile et... permissions (...) »⁸⁹ : un phénomène déjà observable au début du siècle.

⁸⁷ Sur cette thématique, voir les articles de *Revue Défense nationale* n° 578, juillet 1996 et notamment : Charles Millon, « Vers une défense nouvelle », p. 13-19, Jean-Claude Mallet, « Stratégie et modèle d'armée 2015 », p. 21-32, Philippe Douin, « Vers un nouvel équilibre entre les fonctions opérationnelles », p. 57-74.

⁸⁸ Serge Vinçon, *L'avenir du service national*, rapport d'information n° 349 fait au nom de la commission des affaires étrangères et de la défense (1995-96) – 9 mai 1996, consultable à l'adresse : <http://www.senat.fr/themes/rapports-defense.html>.

⁸⁹ Patrick Collet, « 1998-2005, Sept ans de professionnalisation au 1^{er} RCP », *Le Casoar*, n° 180, janvier 2006, p. 30-31.

Dans les régiments, l'expression « sous-effectif endémique » est alors « un leitmotiv qui, du chef de corps au sergent chef de groupe » traduit une préoccupation constante. La réduction drastique du format de l'armée de Terre explique en partie ce sentiment : « Il manque des hommes dans les compagnies et il manque des régiments dans l'armée de Terre », déclare un sous-officier⁹⁰. Cependant, d'autres facteurs concourent à ce sous-effectif endémique au regard des missions à remplir⁹¹.

La formation et la gestion des carrières des cadres et des engagés (stages de spécialisation, stages et examens nécessaires aux franchissements de grades ou de statut, etc.), les ruptures de contrat précoces ou les stages de reconversion offerts aux engagés ne renouvelant pas leur contrat constituent une première source d'indisponibilité – et donc de sous-effectifs lorsqu'il s'agit de mettre sur pied une unité pour un départ en opération. Ce phénomène est partiellement corrigé par l'instauration d'un cycle de seize puis de vingt-quatre mois qui prévoit pour chaque régiment des périodes d'activités différenciées de quatre ou six mois : projection, remise en condition, entraînement foncier et disponibilité pour des missions intérieures, entraînement opérationnel puis préparation spécifique en vue d'une projection⁹². Les chefs de corps peuvent avoir ainsi la possibilité de mieux maîtriser leur agenda et concentrer les permissions et les divers stages sur des périodes à faible activité opérationnelle : l'absentéisme en cas de projection s'en trouve limité.

Une seconde source d'indisponibilité réside dans des absences irrégulières⁹³ ou pour cause de maladie. Une étude de l'armée de Terre sur l'absentéisme entre juin 2001 et mai 2002 indique que le taux d'absence chez les engagés de l'armée de Terre (absences irrégulières, arrêts de travail, hospitalisation, etc. hors congé de maternité) atteint 8,80%⁹⁴. L'étude insiste notamment sur la fragilité de la population d'engagés. Effectivement, cette population est d'autant plus fragile et instable que son recrutement est faiblement sélectif⁹⁵ et qu'une politique de « fidélisation » à

⁹⁰ André Thiéblemont, Christophe Pajon, Yves Racaud, *Le métier de sous-officier aujourd'hui*, Centre d'études en sciences sociales de la défense, Paris, 2004, p.41.

⁹¹ Sur l'analyse de différentes causes de sous-effectifs dans les régiments de l'armée de Terre au début des années 2000, *idem*, p.41 et suiv.

⁹² Ce cycle a été de puis plusieurs fois modifié. Pour le dernier en date, voir *Lettre d'information du chef d'état-major de l'armée de terre* (destinée aux associations), n° 14, novembre 2011, consultable à l'adresse : <http://www.lafederationdefense.fr/informer/publications/la-lettre-dinformation-du-cemat>.

⁹³ En 2010, à l'Assemblée nationale, répondant à une question écrite de Madame Marylise Lebranchu, le ministre de la Défense précise : « Ces dernières années, les absences irrégulières non justifiées faisant l'objet d'une procédure de désertion ont concerné annuellement près de 2 000 militaires de l'armée de Terre. » Réponse publiée au JO du 18 mai 2010, p. 5502, consultable à l'adresse : <http://recherche.assemblee-nationale.fr/questions/out/S31/FEDMLJSSQIHGENNY52C.pdf>

⁹⁴ Citée par François Trucy dans *Rapport général n° 73 (2003-2004)* fait au nom de la Commission des Finances sur le projet de loi de finances pour 2004 – Tome III – Les moyens des services et les dispositions spéciales – Annexe 42, Défense - Dépenses ordinaires. Assemblée nationale, 20 novembre 2003, p. 31 et suiv.

⁹⁵ Pour l'armée de Terre, en 2010, le ratio de recrutement des militaires du rang était tombé « en dessous de 1,6 » candidats pour un poste. D'après André Dulait

tout prix conduit à ménager la jeune recrue plutôt qu'à l'endurcir⁹⁶. De la sorte, au début des années 2000, la mise sur pied par un régiment de deux ou trois unités pour un départ en opération extérieure conduit à désorganiser peu ou prou la totalité du régiment et à le reconfigurer en conséquence. A l'époque, un chef de corps déclare : « Les sous-effectifs, le taux de projection et les différentes formes d'absentéisme (...) sont tels que la projection de trois compagnies de combat nécessite d'hypothéquer 5 compagnies »⁹⁷. Compte-tenu des hypothèses opérationnelles évoquées plus haut (celles notamment résultant des unités tournantes), ceci s'ajoutant à cela, il peut arriver qu'un régiment ne puisse pas fournir la totalité des effectifs projetables qui lui sont réclamés. Il doit alors être renforcé par des éléments extérieurs : aujourd'hui comme hier, la désorganisation de l'organisation tactique régimentaire se propage.

Ces dernières années, une nouvelle nature d'indisponibilité résulte du durcissement des opérations menées particulièrement en Afghanistan. En effet, depuis les années 1980, les unités de l'armée de Terre étaient plutôt engagées dans une conception pacifiste de leur emploi⁹⁸. En Afghanistan, jusqu'à l'été 2008, il s'agissait de « conduire à la paix »⁹⁹ plutôt que de mener une lutte contre l'insurrection¹⁰⁰. Le redéploiement du dispositif français en Kapisa puis le combat d'Uzbeen en août 2008, – un « révélateur » des déstructurations tactiques qui furent à l'œuvre dans l'armée de Terre¹⁰¹ – changent radicalement la donne. Dorénavant, partant pour l'Afghanistan, on part pour faire la guerre. L'armée de Terre renoue avec sa culture de combat traditionnelle. Pour une majorité de militaires, ce départ en Afghanistan représente un accomplissement : « On va enfin faire notre métier ! ». Il y a pourtant des engagés qui choisissent de ne pas y partir ou que leur chef préfère ne pas embarquer dans une telle aventure. Dans *D'une guerre à l'autre*, le sergent Touaty relate les préparatifs du départ en Afghanistan de son unité. Il fait apparaître que ce départ suppose un volontariat et l'établissement d'une « liste des partants » : « Au total, écrit-il, un peu plus de 60 personnes – près de 15% des effectifs devant partir – furent échangés entre une compagnie et une autre afin d'atteindre

et Jean Louis Carrère, *Avis n°112 sur le projet de loi des finances pour 2011, Tome VI – Défense préparation et emploi des forces*, Sénat (session 2010-2011), commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées, 18 novembre 2010, p. 21.

⁹⁶ Sur les effets pervers et sur les incidences dans les corps de cette politique de fidélisation, voir Thiéblemont *et alii*, *op. cit.*, p. 65 et suiv.

⁹⁷ Thiéblemont *et alii*, 2004, *op. cit.* p.35.

⁹⁸ Pour le développement de cette observation voir André Thiéblemont « Culture de paix et emploi de la force armée », *Le Débat*, n° 142, novembre-décembre 2006 ou encore « Incidences d'une culture de paix sur les cultures de combat de l'Armée française », *Défense et stratégie*, n° 25, vol. IV, 2008 sur <http://mjp.univ-perp.fr/defense/ds.htm>.

⁹⁹ Pour reprendre l'intitulé du fascicule formalisant la doctrine militaire française sur l'emploi des forces terrestres dans les conflits contemporains : *FT-01, Gagner la bataille, conduire à la paix*, Armée de terre, CDEF, janvier 2007.

¹⁰⁰ Sur les 88 soldats français tombés en Afghanistan depuis 2004, 74 ont été tués entre 2008 et 2012 dont 10 au cours du combat d'Uzbeen. D'après *In memoriam*, ministère de la Défense, consultable à l'adresse :

<http://www.defense.gouv.fr/operations/afghanistan/in-memoriam/in-memoriam>.

¹⁰¹ Sur l'analyse critique de ce combat, voir André Thiéblemont, « Incidences d'une culture de paix sur les cultures de combat de l'Armée française », *art. cit.*.

le quota des volontaires requis »¹⁰². Une observation identique est faite par Christophe Tran Van Can dans *Journal d'un soldat* à propos de la mise sur pied par son régiment d'un groupement tactique devant être engagé en Kapisa¹⁰³.

Ainsi, sauf à accepter le coût d'un sureffectif des régiments des forces, la professionnalisation, contrairement à ses promesses, ne paraît nullement garantir de disposer d'unités de combat intégralement projetables. En conséquence, aujourd'hui encore, tout départ en opération extérieure nécessite – au moins pour certains régiments – de reconfigurer en partie les unités appelées à être projetées pour combler des déficits d'effectifs : il faut encore déshabiller Paul pour habiller Pierre, ce qui entraîne là encore une désorganisation des structures organiques régimentaires existantes. Ceux qui sont ensemble, « en compagnie » et s'y préparent à combattre, ne partent pas forcément ensemble au combat¹⁰⁴.

La prodigalité des politiques interventionnistes

Jacques Chirac inscrit sa politique extérieure dans la continuité de son prédécesseur. Dans un monde qu'il souhaite multipolaire et dans un contexte idéologique qui reste dominé par des conceptions pacifiques du règlement des conflits et de l'emploi des armes, l'ONU et son Conseil de sécurité constituent pour lui la clé de voûte du système international¹⁰⁵. Comme François Mitterrand, il investit la diplomatie de la France au Levant. En 2006, la France, aux côtés des États-Unis, s'engage dans la résolution du conflit entre le Hezbollah et Israël : une diplomatie qui se paye de notre renforcement du contingent français de la FINUL¹⁰⁶. S'agissant de l'Afrique, les principes affichés de « non ingérence » et d'« encouragement à la démocratisation des régimes » ne résistent guère aux pesanteurs d'une

¹⁰² Yohann Douady (sergent), *D'une guerre à l'autre*, Paris, éditions Nimrod, 2012, p. 145.

¹⁰³ Christophe Tran Van Can (sergent), *Journal d'un soldat français en Afghanistan*, Paris, Plon, 2011, p. 16-18, 21, 34 et suiv..

¹⁰⁴ Notons qu'aux incidences de ces indisponibilités de personnels combattants, s'ajoutent celles des déficits en spécialités, tant l'armée de Terre peine à recruter des spécialistes dont les opérations extérieures sont de plus en plus consommatrices. Support d'un groupement tactique, un régiment n'a pas suffisamment de spécialistes en nombre et en qualité dans ses propres ressources (ou dans celles de la base défense à laquelle il est abonné. Il lui faut être renforcé par des spécialistes provenant d'autres formations. De la sorte, là encore, la professionnalisation et ses difficultés de recrutement de spécialistes, tend à propager la désorganisation.

¹⁰⁵ Voir notamment, Laurent Lombart, « La politique extérieure du président Jacques Chirac dans un monde américano-centré », dans *Annuaire française de relations internationales*, volume VIII, 2007, p 378-392, p. 386 et suiv. Empruntant à Pierre Hassner, l'auteur qualifie la politique d'influence conduite par Jacques Chirac de « gaullisme wilsonien ».

¹⁰⁶ La résolution 1701 du Conseil de sécurité préparée par la France qui, comme les précédentes, sera partiellement appliquée, prévoit le renforcement de la FINUL à 15 000 hommes. Celle-ci doit « aider » le gouvernement libanais à exercer sa pleine souveraineté au Sud Liban, notamment pour « l'application intégrale des résolutions (...) qui exigent le désarmement de tous les groupes armés au Liban, afin que, conformément à la décision du Gouvernement libanais du 27 juillet 2006, seul l'État libanais soit autorisé à détenir des armes et à exercer son autorité au Liban », Nations-Unies, Conseil de sécurité, S/RES/ 1701 (2006), 11 août 2006.

politique « marquée par l'interventionnisme et le soutien aux régimes amis »¹⁰⁷. François Mitterrand avait lancé dix-neuf opérations en Afrique sous ses deux septennats. Jacques Chirac en reconduit ou en lance au moins treize au cours de son premier mandat présidentiel (1995-2002)¹⁰⁸. Enfin, à partir de 1999, les positions avancées de Jacques Chirac en faveur de l'Europe de la défense impliquent une participation systématique des forces françaises dans chacune des opérations militaires engagées par l'Union européenne. Comme par le passé, l'armée de Terre et ses soldats sont le principal outil de cette diplomatie ambitieuse qui ne tient aucun compte d'un nouveau format de l'armée de Terre calculé au plus juste.

Au début des années 2000, la professionnalisation des armées est achevée. L'effectif budgétaire des personnels militaires de l'armée de Terre est d'environ 137 500¹⁰⁹. Il n'est pas réalisé¹¹⁰. La loi de programmation 2003-2008 fixe à 20 000 hommes le volume des forces que l'armée de Terre doit pouvoir engager « simultanément et sans limitation de durée sur plusieurs théâtres (...) »¹¹¹. En 2003, ce chiffre est dépassé. En juillet, plus de 20 000 soldats sont engagés dans les Balkans, au Proche-Orient, en Afrique et en Afghanistan ou stationnent dans les départements et territoires d'Outre-mer au titre des forces de souveraineté ou de présence (voir tableau 4 annexé). Si l'on ajoute à cet effectif le millier de soldats relevés tous les quinze jours participant au plan *Vigipirate*, ainsi que des missions ponctuelles de service public, l'armée de Terre se trouve une nouvelle fois en limite de capacités.

La charge des engagements extérieurs de l'armée de Terre au regard de ses capacités est telle, au début des années 2000, que l'entraînement au combat a parfois disparu des activités des régiments¹¹². Les parlementaires s'en inquiètent, insistant sur la nécessité « de poursuivre des activités de formation, d'entraînement et de maintien en condition sans lesquelles la capacité opérationnelle de l'outil militaire se dégraderait rapidement »¹¹³.

¹⁰⁷ Gérard Claude, « Chirac l'Africain. Dix ans de politique africaine de la France », 1996-2006, *Politique étrangère*, n° 4, 2007, p. 905-918, p. 906 et 917.

¹⁰⁸ D'après CDEF, *Répertoire typologique des opérations extérieures Tome II, Afrique*, *op. cit.*

¹⁰⁹ Pour les observations non référencées qui suivent, voir André Thiéblemont *et alii* 2004, *op. cit.* p. 31 et suivantes.

¹¹⁰ Voir Serge Vinçon, *Avis n° 76 sur le projet de loi de finances pour 2004, Tome VI – Défense – Forces terrestres*, Sénat (2003-2004), Commission des affaires étrangères, 20 novembre 2003, p. 4.

¹¹¹ Ce niveau pouvant être « porté jusqu'à 26 000 pour une période limitée à une année » - ou à « plus de 50 000 hommes, sans relève, pour prendre part à un conflit majeur dans le cadre de l'Alliance atlantique » - *Loi n° 2003-73 du 27 janvier 2003 relative à la programmation militaire pour les années 2003 à 2008* - Rapport annexe, JORF du 29 janvier 2003, p. 1744.

¹¹² Sur la charge d'activités extérieures des régiments et ses incidences au début des années 2000, voir Thiéblemont *et alii*, 2004, *op. cit.*, p. 32 et suiv..

¹¹³ André Dulait, *Avis n°77 sur le Projet de loi de finances pour 2005 – Tome VI – Défense – Forces terrestres*, Sénat, session 2004-2005, Commission des Affaires étrangères, 25 novembre 2004, p. 12.

Cette perpétuelle tension entre les effectifs et les opérations extérieures est devenue d'autant plus forte que celles-ci se sont excessivement parcellisées. En 2000, la France est « impliquée dans une trentaine d'opérations extérieures », dont plus d'une dizaine sont conduites par l'armée de Terre¹¹⁴. En 2003, les 11 500 soldats engagés hors du territoire national sont éclatés sur douze théâtres d'opérations ! Quant aux quelque 4600 hommes en unités tournantes stationnant hors métropole, ils sont répartis sur au moins 7 à 8 territoires¹¹⁵. En 2002, le chef d'état-major de l'armée de Terre alerte les députés sur la tension qui résulte de cette multiplication des théâtres d'opération¹¹⁶. En 2006, le sénateur André Dulait exprime la même inquiétude : il s'interroge sur les limites qui devraient être imposées « aux engagements extérieurs des forces terrestres, tant en ce qui concerne leur niveau global que leur répartition sur de multiples théâtres »¹¹⁷. La même année, le journaliste Jean Piel pointe le « singulier saupoudrage des troupes françaises en opex [opérations extérieures] »¹¹⁸.

Sous la présidence de Nicolas Sarkozy, les effectifs des forces terrestres engagées ou prépositionnées hors métropole se réduisent¹¹⁹ mais leur « saupoudrage » sur les théâtres d'opération persiste. Sur l'année 2010, un peu plus de 21 000 soldats (en effectifs cumulés) sont déployés sur 24 missions : des opérations majeures en Afghanistan, au Liban, en Côte d'Ivoire à des contributions aux dispositifs de l'ONU ou de l'Union européenne engageant une trentaine d'hommes et moins (au Sahara occidental, dans le Sinaï, en Centrafrique, etc.)¹²⁰. Cette

¹¹⁴ François Lamy, *Rapport d'information par la commission de la Défense nationale et des forces armées sur le contrôle parlementaire des opérations extérieures*, Assemblée nationale, XI^{ème} législature, 8 mars 2000, p.18 et suiv. Notons qu'une grande partie de ces opérations consistent en des missions d'observation engageant de très faibles effectifs des trois armées et de la gendarmerie au profit de l'ONU.

¹¹⁵ D'après Serge Vinçon, *Avis 76 sur le projet de loi des finances pour 2004*, *op. cit.* p.8.

¹¹⁶ Audition du général Bernard Thorette, Chef d'état-major de l'armée de Terre sur le projet de loi de programmation militaire 2003-2008 et sur le projet de loi de finances pour 2003, dans Hart J., député, *Avis présenté au nom de la commission de la Défense nationale de l'Assemblée nationale sur le projet de loi de finances pour 2003* (n° 230) – Tome IV – Défense, Forces terrestres.

¹¹⁷ Dulait A., *Avis n° 81 présenté au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1) sur le projet de loi de finances pour 2007 adopté par l'Assemblée nationale* – Tome V Défense – Préparation et équipement des forces : Forces terrestres – Sénat (2006-2007), p. 11.

¹¹⁸ Jean Piel, « Questions internationales. Des missions parfois politiques », *MFI hebdo, Politique Diplomatie*, 15 septembre 2006, <http://www.rfi.fr/fichiers/mfi/politiqueuediplomatie/1884.asp>.

¹¹⁹ Au début de l'année 2010, l'armée de Terre déploie instantanément plus de 15 500 hommes à l'extérieur du territoire métropolitain (hors forces françaises en Allemagne) pour un effectif de près de 113.000 (réduit d'environ 17% par rapport à 2003), dont 3750 permanents en forces de présence ou de souveraineté, 7750 en opérations extérieures (pour 11 548 en 2003) et 4150 en missions de courte durée. D'après la *Lettre d'information du Chef d'Etat-major de l'armée de Terre (destinée aux associations)*, n° 3, janvier 2010, consultable à l'adresse : <http://www.lafederationdefense.fr/informer/publications/la-lettre-dinformation-du-cemat>.

¹²⁰ D'après Jean-Louis Bernard, *Avis 2862 sur le projet de loi de finances pour 2011, Tome IV Défense – Préparation et emploi des forces terrestres* –

parcellisation accrue des actions extérieures accentue la fragmentation des régiments déjà observée dans les années 1990 ; la désorganisation de leurs unités s'en trouve accrue.

Au cours de cette première décennie du nouveau siècle, quelle que soit l'arme et y compris dans l'infanterie, des unités, des fractions d'unité, des spécialistes expédiés aux quatre coins du monde échappent périodiquement ou durablement au commandement de leur chef de corps. A la fin de la décennie, cet état de fait est devenu la norme et même une source de fierté. « Kosovo, Guyane, Côte d'Ivoire, République centrafricaine et Afghanistan : au terme de l'année 2010, les sols de 4 continents auront été foulés par les Picards » peut-on lire dans le bulletin du 1^{er} RI de mars 2010. Il est vrai que dans la foulée de la professionnalisation, cette segmentation du régiment s'est systématisée autour d'un nouveau concept d'organisation de l'armée de Terre : la modularité.

La nouvelle organisation de l'armée de Terre

Dans un contexte de raréfaction des finances consacrées au budget des armées, la professionnalisation s'est accompagnée en effet d'une transformation radicale de l'organisation des forces terrestres.

A partir de 1999, l'armée de Terre abandonne l'organisation tactique classique, considérée comme monolithique et trop peu adaptable. Celle-ci articulait le combat à partir de grandes unités et de formations (divisions, brigades, régiments) qui intégraient les diverses fonctions qui y concourent : la décision et le commandement, le combat proprement dit, les soutiens et la logistique, l'information, etc. Cette organisation pyramidale offrait à ces formations une autonomie d'action et garantissait « la robustesse de l'ensemble ». Mais cela supposait aussi l'existence, à chaque échelon de commandement, de capacités indispensables à l'engagement et donc « une redondance administrative et logistique coûteuse »¹²¹.

La nouvelle organisation tactique adopte un principe modulaire : les « fonctions opérationnelles », dissociées des ensembles organiques qui les intégraient, sont regroupées dans des sortes de « réservoirs de briques capacitaires »¹²² : le commandement, l'appui au commandement, le renseignement, le combat (débarqué, embarqué, aérocombat, etc.), les

Commission de la Défense nationale et des forces armées, Assemblée nationale 14 octobre 2010, p. 31 et suiv.

¹²¹ François Lecointre (général), « De la fin de la guerre à la fin de l'armée », *Institut géopolitique et culturel Jacques Cartier*, septembre 2012, consultable à l'adresse : <http://www.institut-jacquescartier.fr/tags/modularite>.

¹²² Voir *ibidem*. François Lecointre évoque « la constitution d'un vaste réservoir de briques capacitaires, compagnies, escadrons, batteries ou bien, en fonction des spécialités, de composants encore plus réduits (groupes, sections) qui, comme autant de morceaux d'un grand jeu de lego militaire, servent d'éléments d'assemblage pour de mini armées de circonstance, toujours différentes et placées sous les ordres d'états-majors eux-mêmes préservés en temps ordinaire des contraintes de la gestion et du commandement d'unités subordonnées qui ne leur sont rattachées qu'au moment de l'engagement opérationnel ».

appuis, la logistique, etc. En fonction de la nature de l'engagement, des modules fonctionnels extraits de ces réservoirs sont associés selon des combinaisons variables.

Aujourd'hui, les forces projetables de l'armée de Terre sont organisées à trois niveaux. Les deux premiers niveaux sont ceux du commandement : celui des forces terrestres (CFT) conçoit et contrôle l'entraînement des forces, conduit et organise la mise sur pied de celles qu'il est prévu d'engager, offrant par ailleurs un réservoir d'experts ; au second niveau, des états-majors de force (EMF) « ont vocation à se voir confier un commandement opérationnel », mais ils n'ont aucune responsabilité en temps normal. Enfin, le troisième niveau est celui des brigades. Celles-ci regroupent autour d'un « métier » les moyens d'action des régiments : brigades vouées au contact – blindées, mécanisées et légères blindées, parachutiste, d'infanterie de montagne –, brigades spécialisée, de renseignement, logistique, etc. En temps normal, les brigades n'ont ni moyens de commandement, ni moyens de soutien : ceux-ci sont mutualisés dans les EMF et dans les brigades spécialisées. En cas d'engagement, ces organismes leur livrent les modules de commandement et de soutien nécessaires à leur action¹²³.

Quant au régiment, il n'est plus qu'un réservoir de « briques capacitaires », appelées à être projetées soit isolément, soit avec d'autres éléments provenant de différentes armes. Il n'a plus de rôle tactique. Son emploi disparaît des règlements de manœuvre. S'y substitue le groupement tactique interarmes (GTIA), composé en fonction de la nature des engagements. Le manuel traitant des fondamentaux de la manœuvre interarmes (FT04), publié en 2011, stipule que « le GTIA constitue l'élément tactique de base ». Il définit la structure de cette formation de circonstance, avec un « noyau dur provenant d'un régiment ou bataillon de la fonction opérationnelle "contact" qui lui confère sa dominante (...) et sa cohésion »¹²⁴.

Pour légitimer la nouvelle organisation, des motifs d'ordre tactique sont avancés, notamment, « le recentrage sur la manœuvre interarmes » ou « le retour de la tactique » qui aurait été paralysée par le contexte de la guerre froide, etc.¹²⁵ ! On sait l'effort considérable accompli par l'armée de Terre depuis la fin des années 1990 pour actualiser, adapter ses savoirs tactiques et renouer avec les enseignements oubliés de son passé colonial ou de ses combats de contre guérilla. Mais outre que ce sont deux décennies d'opérations de maintien de la paix qui ont littéralement paralysé les savoirs tactiques et non la guerre froide¹²⁶, comment ne pas s'interroger

¹²³ D'après Armée de terre, Centre de doctrine et d'emploi des forces (CDEF), *FT04 Les fondamentaux de la manœuvre interarmes*, 2011, p. 27.

¹²⁴ *FT04, op. cit.* p.29.

¹²⁵ Voir par exemple, Philippe Coste (colonel), « Le retour de la tactique » dans *Aujourd'hui la tactique, Doctrine tactique* n°18, Armée de terre- CDEF, décembre 2009, p. 467, l'ensemble du numéro illustrant par ailleurs le propos ; *Les fondamentaux de la manœuvre interarmes, Doctrine tactique* n°25, septembre 2012, Armée de terre- CDEF.

¹²⁶ Voir sur ce point, André Thiéblemont, « Unités de combat en Bosnie : la déstructuration tactique, la débrouille et le ludique », *art.cit.* Par ailleurs, durant les

sur la pertinence d'arguments tactiques qui justifient la séparation des parties d'une totalité opérationnelle plutôt que leur intégration permanente au sein de cette totalité¹²⁷ ? S'agissant de la question du combat interarmes et même interarmées, elle n'a cessé de travailler la tactique – parfois jusqu'au niveau du chef de section –, depuis la Seconde Guerre mondiale. Dans un article sur l'évolution du système divisionnaire depuis 1945, le lieutenant-colonel Franc observait que depuis les années 1950, il se produit des balancements successifs « entre une division lourde subdivisée en brigades et la mise sur pied d'une division beaucoup plus légère marquée par une intégration interarmes poussée parfois en deçà du niveau régimentaire ». Et de noter que l'argument avancé pour légitimer l'une ou l'autre formule a toujours été l'« éternel retour à la manœuvre » ! Il en concluait que « ce ne sont pas toujours des impératifs opérationnels ou de rénovation de la doctrine qui ont présidé à ces évolutions en matière d'organisation »¹²⁸.

Ce serait donc la rareté dans laquelle l'Etat tient aujourd'hui le militaire et non la tactique qui détermine le choix de cette organisation modulaire des forces. Celle-ci s'inscrit dans une continuité¹²⁹. Elle rationalise et systématise cet art du *faire avec* que l'état-major de l'armée de Terre exerce depuis les années 1980, tentant de répondre à une demande politique forte d'actions extérieures en palliant la rareté par des organisations de fortune. Ainsi, le choix de cette organisation répondrait donc plutôt à une logique économique et comptable que les « redondances coûteuses » de l'organisation tactique ancienne ne peuvent satisfaire. Pour reprendre l'analyse que des officiers publient en 2005, traitant des contraintes qui pèsent aujourd'hui sur la tactique, « il faut investir le moins

années 1970 et le début des années 1980, des générations d'officiers ont été rodés à la complexité de la manœuvre interarmes (manœuvres de division ou de corps d'armée en terrain libre ou non, exercices régimentaires avec ou sans troupe sans compter les exercices tactiques hebdomadaires sur caisse à sable, etc.), de sorte que l'excellence de la manœuvre d'enveloppement de la division Daguet durant la première guerre de Golfe put être considérée comme la mise en pratique de savoirs tactiques ainsi acquis.

¹²⁷ Comment ici ne pas se référer à cette organisation « sagement ordonnée » que prônait Ardant du Picq qui crée une solidarité « du haut en bas » par connaissance mutuelle en plaçant « les mêmes chefs et les mêmes soldats dans les mêmes groupes combattants, de telle sorte que les chefs et les compagnons de la paix ou des camps soient les chefs et les compagnons des guerres » - Charles Ardant du Picq, *Etudes sur le combat*, Paris, Editions Champ libre, 1978, p. 53, 66.

¹²⁸ Franc (Lieutenant-colonel), « L'évolution du système divisionnaire de 1945 à nos jours », dans *Objectif Doctrine – La division*, n°34, Commandement de la doctrine et de l'enseignement militaire supérieur de l'armée de Terre (CDES), septembre 2002, p. 66-68, consultable à l'adresse : <http://www.cdef.terre.defense.gouv.fr/publications/anciennes-publications/objectif-doctrine/objectif-doctrine-n-34>.

¹²⁹ La mise sur pied de la division Daguet fut présentée au début des années 2000 comme « un laboratoire de la modularité » - Voir Jean-François Durand (général), « *La division Daguet à l'avant-garde de la modularité* », Supplément à *Objectif Doctrine* n° 29, les Cahiers du Retex n°2, CDES mars 2001, consultable à l'adresse : <http://www.cdef.terre.defense.gouv.fr/publications/anciennes-publications/articles-sur-le-retex/cahiers-du-retex>.

possible tout en recherchant un résultat maximal » et « une logique de rentabilité » se substitue « à la logique purement opérationnelle »¹³⁰.

C'est d'ailleurs cette logique comptable qui s'est exercée dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), lorsque, pour réduire des coûts de fonctionnement, un processus de mutualisation des moyens administratifs et techniques des formations du ministère de la Défense (régiments, école, bases aériennes, etc.) est engagé en 2008. Ce processus débouche sur la création de bases de défense interarmées : elles regroupent les moyens administratifs (ressources humaines, chancellerie, finance et achats, etc.) et de soutien (de l'homme, des matériels) que ces formations possédaient en propre. Cette création de bases de défense, qui, selon un rapport du Sénat, se révèle « particulièrement complexe » et bouleverse « le quotidien de tous les agents du ministère »¹³¹, a créé une séparation entre la chaîne de commandement et la chaîne des soutiens. Elle renvoie à ce que fut l'organisation militaire avant la guerre de 1870, l'administration des armées étant alors indépendante du commandement¹³² – encore qu'à l'époque le régiment, certes sous le contrôle d'intendants ou de commissaires de guerre, ait possédé en propre ses moyens administratifs et de soutien. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le régiment a perdu les moyens de son autonomie séculaire.

¹³⁰ Duval (Lt-colonel), Jeand'heur (Lt-colonel), Michon (Lt-colonel), Sanz (Lt-colonel), *Enseignements tactiques : les opérations terrestres des années 1990* (synthèse réalisée par le S/LT Sophie DUMESNIL), Cahier de réflexion doctrinale, Centre de la Doctrine d'Emploi des Forces (CDEF), novembre 2005.

¹³¹ Gilbert Roger et André Dulait, *Rapport d'information n°660 fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur la mise en place de la réforme des bases de défense*, Sénat, Session ordinaire de 2011-2012, 11 juillet 2012, p. 4 et p. 101-104.

¹³² Voir supra, ainsi que François de Geloës, « Administration militaire et commandement (1789-1870), Des relations mouvementées et riches d'enseignements », *Revue Défense nationale*, Tribune n° 229, 18 juin 2012.

Conclusion

Au bout d'un processus engagé subrepticement depuis les années 1980 pour répondre à la raréfaction de ses ressources, l'armée de Terre est arrivée à une situation inédite dans l'histoire militaire moderne : la disparition du principe régimentaire qui fondait son assise depuis pratiquement un demi-millénaire.

Le chef de *corps* n'est plus maître de son *corps* ! D'économies en économies, de mutualisation en modularité, il en serait fini du « corps de troupe », considéré en 1996 par la représentation nationale comme la « clé de voûte de l'organisation des forces terrestres » et comme le « lieu où se structureront l'identité et la culture des forces terrestres »¹³³.

Demain, cette logique qui conduit les responsables de l'armée de Terre à *faire avec la rareté* sera entretenue par les dispositions du projet de loi de programmation militaire pour les années 2014-2019. « Le format de nos armées est juste insuffisant » : tel était le titre de l'un des chapitres d'un rapport du Sénat sur le format et l'emploi des forces armées publié en juillet 2012. En conclusion de ce rapport, ses rédacteurs exprimaient « la conviction qu'à ambition inchangée, nous faisons face aujourd'hui à la quadrature du cercle »¹³⁴. Or, dans un contexte international où des instabilités et des crises peuvent survenir simultanément dans les DOM-TOM, en Afrique sahélienne, au Proche et Moyen Orient, voire aux périphéries de l'espace européen et nécessiter la mobilisation d'un volume de forces terrestres comparable à ceux qui furent engagés au cours des deux précédentes décennies, ce projet de loi poursuit la déflation des effectifs des forces terrestres engagée par la précédente programmation. Alors que dans le format d'armée actuel « juste insuffisant », leurs capacités opérationnelles sont de 8 brigades interarmes, 80 régiments et 73 000 soldats potentiellement projetables¹³⁵, elles seraient réduites dans les prochaines années à 66 000 combattants, une brigade interarmes soit

¹³³ Serge Vinçon, *Avis n° 89 présenté au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 1997, Tome VI, Forces terrestres*, Sénat, Première session ordinaire de 1996-1997, 30 novembre 1996, p. 9.

¹³⁴ Jean-Marc Pastor, André Dulait *et alii*, *Rapport d'information n° 680*, fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le format et l'emploi des forces armées, Sénat, 18 juillet 2012, p.19 et 60, consultable à l'adresse <http://www.senat.fr/rap/r11-680/r11-6801.pdf>.

¹³⁵ Voir Joaquim PUEYO, *Avis fait au nom de la commission de la Défense nationale et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2013* (n° 235), Tome IV, Préparation et emploi des forces : forces terrestres. Assemblée nationale, 10 octobre 2012, p. 13, consultable à l'adresse <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/budget/plf2013/a0256-tIV.pdf>.

quelques régiments devant être encore supprimés¹³⁶. Ayant réorganisé ses forces pour tenter de pallier la rareté, l'armée de Terre risque demain d'être effectivement confrontée à « la quadrature du cercle » ! Et ce, d'autant plus que sa réorganisation pourrait fragiliser la qualité de ses capacités opérationnelles.

En effet, s'il ne nous appartient pas ici de nous prononcer sur les incidences opérationnelles de cette mutation des forces terrestres, du moins pouvons-nous manier quelques données qui sont indicatrices des problèmes aujourd'hui masqués qu'elle pourrait poser.

S'agissant de la séparation entre l'opérationnel régimentaire et ses soutiens par la création des bases de défense interarmées, une enquête réalisée au début des années 1970 par le lieutenant-colonel Michel Lhoste sur le fonctionnement réel d'un corps de troupe suggère une hypothèse. Michel Lhoste montre que dans un système de rareté régi par des réglementations procédurières et où les allocations de ressources ne répondent pas aux besoins réels, les chefs qui sont au contact de ces besoins (chefs de corps, commandants d'unité) sont en dépendance quasi-totale vis-à-vis des instances qui détiennent un pouvoir d'allocation des ressources et de contrôle. Ils ne peuvent pallier la rareté que s'ils entretiennent un rapport de clientélisme ou de complicité avec les allocataires de ressources ou s'ils fraudent¹³⁷. Les résultats de cette enquête n'ont pas vieilli. Les phénomènes qu'elle rapporte pourraient être accentués par la création des bases de défense interarmées, séparant les chefs et les allocataires de ressources, d'autant que les crédits de ces bases se révèlent aujourd'hui inférieurs aux besoins et les mettent en situation de paupérisation¹³⁸. A ces tensions pourraient se combiner celles, inévitables, qui résultent de la différenciation des pratiques culturelles, sociales et techniques propres à chaque armée. Nécessité oblige ! A terme, d'une manière ou d'une autre, par des complicités au sein des bases de défense, par la fraude, la débrouillardise et le contournement des normes réglementaires, etc., des chefs surmonteront les embarras créés par ces bases de défense pour se réappropriier ou réinventer certains des moyens administratifs ou de soutien qu'ils estiment nécessaires à leur activité opérationnelle. Demain, toutes sortes de *rab* – ou rabiote – pourraient garnir des fonds de soute¹³⁹. Le coût comptable de cette organisation, augmenté de coûts masqués (financiers, humains lorsqu'il faut dépenser du temps et de l'énergie à négocier, respecter ou contourner des règles procédurières, etc.) pourrait à la longue être supérieur aux économies attendues.

¹³⁶ Projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2014-2019, rapport annexé, p. 19, consultable à l'adresse <http://www.senat.fr/leg/pjl12-822.pdf>.

¹³⁷ Michel Lhoste, *L'institution militaire : une organisation en crise*, Thèse de doctorat de troisième cycle, Paris V René Descartes, 1973, notamment p. 38-49.

¹³⁸ Geneviève Gosselin-Fleury et Damien Meslot, *Rapport d'information sur la mise en oeuvre et le suivi de la réorganisation du ministère de la Défense*, Commission de la Défense nationale et des forces armées, Assemblée nationale, 11 septembre 2012, p. 58 et suiv., consultable sur <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-info/i1353.pdf>.

¹³⁹ Sur la rareté en corps de troupe et sur la pratique du *rab*, voir André Thiéblemont *et alii*, *op. cit.*, p. 57-58.

Quant à l'organisation tactique modulaire, elle pourrait produire des phénomènes qui fragiliseront la cohésion du régiment et ses capacités de manœuvre. L'économie à tout prix comme la densification, l'intensité et la parcellisation des activités opérationnelles ont en effet provoqué une relative dégradation de la sociabilité régimentaire¹⁴⁰. Les unités ne cessent de se croiser : l'une à peine revenue, l'autre repart. L'animation de la vie régimentaire devient un défi ! Il est rare qu'un chef de corps puisse rassembler en manœuvre, dans un camp ou dans une manifestation festive l'ensemble de ses unités. D'autant qu'une conception économique et technico-rationnelle de l'entraînement a, là aussi, privé le chef de corps de ses responsabilités en matière de préparation au combat au profit de centres nationaux. Hier, les sous-officiers d'un même régiment se connaissaient tous. Aujourd'hui, ils ne se connaissent plus ou peu. Jamais engagé avec tous ses moyens organiques depuis le début des années 1980, le régiment ne produit plus une histoire que toutes ses unités puissent partager. Chaque unité a maintenant sa propre histoire, sédimentée par des expériences opérationnelles particulières, étrangères le plus souvent à celles des unités voisines. L'apparition de phénomènes inédits illustre le propos¹⁴¹. A partir des années 1980, l'identité des unités élémentaires du régiment (compagnies, escadrons, etc.) s'est très fortement exprimée dans des symboliques d'insignes ou dans l'organisation sociale et symbolique de leur propre lieu de vie. Ces expressions ont touché toutes les formations de l'armée de Terre engagées à l'extérieur, qu'elles soient professionnalisées ou non¹⁴². L'espace de vie des unités, naguère limité à des chambrées et à des bureaux, s'est enrichi d'un bar, d'une salle de réunion – les deux étant parfois confondus – voire plus récemment d'une salle d'honneur : des lieux dans lesquels un bric-à-brac d'objets-mémoires raconte le passé récent de la compagnie, de l'escadron, de la batterie. Là, sur chaque objet, des mémoires vivantes – sous-officiers et caporaux-chefs anciens – peuvent poser une parole et transmettre une culture de compagnie.

Alors que l'imaginaire et la symbolique des unités élémentaires ne cessent de s'enrichir d'expériences singulières nouvelles, ceux du régiment vivent sur des stocks du passé qui ne sont plus renouvelés. La nouvelle organisation modulaire des forces terrestres entretiendra ce phénomène. Elle menace de sclérose le fameux esprit de *corps*. Les solidarités et les micro-cultures qui se fabriquent en *compagnie* (au sens plein de cette expression) pourraient s'y substituer.

En 2011, commentant la nouvelle organisation modulaire des forces terrestres, le Chef d'Etat-major de l'armée de Terre déclarait : « La structure régimentaire restera pertinente, toujours comme unité de compte, mais aussi d'emploi car l'engagement d'un régiment homogène n'est pas forcément exclu (...) ». Il poursuivait en affirmant que « le régiment reste –

¹⁴⁰ Pour l'analyse qui suit, voir André Thiéblemont *et alii*, *op. cit.* p. 268 et suiv.

¹⁴¹ Pour le développement de cette analyse et de ce qui suit, voir *idem*, p. 275-281 et « Réveils identitaires dans l'Armée de terre », *Inflexions, Cultures militaires, culture du militaire*, juin-septembre 2009, n° 11, p. 73-85, p. 79 et 80.

¹⁴² Il y a quelques années, en dehors des insignes régimentaires, on pouvait ainsi dénombrer trente neuf insignes différents de compagnies au 3^e RPIMa, trente et un au 1^{er} régiment d'infanterie ou encore vingt quatre au 92^e RI.

peut-être surtout – ce lieu où souffle l'esprit de nos traditions et où se forge la cohésion indispensable au combat »¹⁴³. Mais comment ne pas s'interroger sur les capacités manœuvrières initiales de « régiment(s) homogènes(s) » engagés face à une force conséquente de type conventionnel par exemple, alors que ces formations n'auront pratiquement jamais opéré avec la totalité de leurs moyens organiques ? Pourraient-elles faire défaut cette souplesse et cette fluidité des articulations entre unités et des liaisons verticales et horizontales que seule la manœuvre régimentaire réelle ou fictive permet d'accoutumer. Et demain, comment le régiment pourra-t-il subsister comme espace social où se construisent et se reproduisent l'esprit de corps et la « cohésion indispensable au combat », si un imaginaire collectif transcendant les particularités de ses unités ne s'y renouvelle pas, si ses membres ne sont plus fédérés dans des expériences communes ?

Livrons enfin la leçon anthropologique qui a été tirée des expériences anglo-saxonnes parentes. « Les transformations les plus subtiles, et les moins aperçues – écrit Bernard Boëne au début des années 1990 –, sont celles qui affecteraient en profondeur l'institution militaire elle-même. Les références anglo-saxonnes suggèrent que, soumise aux pressions croisées du marché du travail, d'une culture englobante de plus en plus libérale et sociale, ou de la recherche de l'efficacité (...), une armée de métier est tentée de s'abandonner à la seule rationalité technicienne et gestionnaire. Au point de passer par pertes et profits ces aspects d'apparence non rationnelle (le cadre symbolique et normatif, la dimension affective des relations communautaires, le charisme des chefs, la cohésion, les traditions, etc.) qui n'en font pas moins figure – toute la littérature militaire est là pour le dire – d'impératifs fonctionnels (...) ». La dérive n'a rien d'inéluctable observe Bernard Boëne, citant le cas britannique¹⁴⁴. Encore faut-il en acquérir une claire conscience.

¹⁴³ Elrick Irastorza, « Comment l'armée de Terre doit-elle se préparer aux engagements de demain ? », *Défense et stratégie, Actes de la Ve rencontre Terre-Défense*, 1^{er} Mars 2011, p. 35-41, consultable à l'adresse <http://www.defense-et-strategie.fr/images/stories/terre/terre2011/actesterre2011.pdf>.

¹⁴⁴ Bernard Boëne « Conscription et armée de métier. Bilan » *Revue Stratégique*, n° 49, 1991, Collection *La pensée stratégique*, Institut de stratégie et des conflits, consultable à l'adresse : <http://www.institut-strategie.fr/>.

Annexes

Annexe 1

1982-84 Principales unités de combat de l'armée de terre engagées dans les opérations Epaulard, Diodon et Manta

INTERVENTIONS	INFANTERIE		ABC		ARTILLERIE		GENIE	
EPAULARD AOUT SEPT. 1982 EFF. 850 DONT	REP	2cies	RICM	1esc			17 ^e RGP	1sion
	3e RPIMa	1cie						
DIODON I SEPT 1982 JANVIER 1983 EFF.1650 DONT	3 ^e RPIMa	2cies	RHP	1esc			17 ^e RGP1	1cie
	8 ^e RPIMa	id						
	2 ^e RIMa	1cie						
	21e RIMa	1CEA						
DIODON II JANVIER- MAI 1983 EFF.1950 DONT	3 ^e RIMa	4cies	RICM	2esc	11 ^e RAMa	2bies	17 ^e RGP	1cie
	2 ^e RIMa	2cies* 1CEA						
	1 ^{er} RIMa	1 cie*					59 ^e CG	1cie
DIODON III MAI-OCT 1983 EFF.2000 DONT	2 ^e REI	3cies 1CEA	14 ^e DI	2esc			17 ^e RGP	1cie
	21 ^e RIMa	2cies 1CEA						
DIODON IV OCT 1983 JANVIER 1984 EFF. 2000 DONT	3 ^e RPIMa	4 cies	1 ^{er} RHP	3esc	12 ^e RA	1bie	17 ^e RGP	1cie
	6 ^e RPIMa*	4 cies						
DIODON V JANV MAI 1984 EFF. 1200 DONT	2 ^e RIMa	2cies CEA	RICM 501 ^e RC	1esc 1esc	?	1bie	59 ^e CG	1cie
MANTA 1 ^{ERE} PHASE AOUT 1983 JANVIER 1984 EFF. 3200 DONT	1 ^{er} RPIMa	3/4 cics ?	RICM	2 esc	35 ^e RAP	2bies	17 ^e RGP 3cics	
	8 ^e RPIMa	3cies	REC	2 esc				
	2 ^e RIMa	2cies	RHP	1esc	11 ^e RAMa	1bie		
	3 ^e RIMa	1cie 1CEA						
	21 ^e RIMa	1 cie						
PUIS RELEVE DONT.	2 ^e REP	1CEA	4 ^e RD	1esc				
	2 ^e REP							
	21 ^e RIMa	1 esc 1CEA						
	2 ^e RIMa	2cies						

*Unités repérées comme étant composées d'appelés volontaires.

Sigles : cie : compagnie – esc. : escadron – CEA : compagnie d'éclairage et d'appui

Sources : Spartacus (col), *Opération Manta, Tchad 1983-84*, Paris, Plon 1985 ; Jérôme de Lespinois, *L'Armée de terre française – Tome 2 : 1981-96 - De la défense du sanctuaire à la projection*, Paris, L'Harmattan 2001 ; Alain Brouillet « La seconde force multinationale à Beyrouth (24 septembre 1982-31 mars 1984) », dans *Annuaire français de droit international*, volume 31, 1985. pp. 115-166, p.132 ; Centre de doctrine d'emploi des forces, *Répertoire typologique des opérations, T1 Europe-Moyen Orient- Asie Amérique centrale Caraïbes*, 2010, p. 23.

Annexe 2

Principales unités de combat de l'armée de Terre composant la Division Daguet (1991)

INFANTERIE		ABC		ARTILLERIE		GENIE		ALAT	
6E DLB		1erREC*	4esc ECS	68e RA	1DLO 1sectio n sol- air ?	6e RE G	3cie s CA CCS	4e DAM	
2E REI 145	3cies 1CEA CCS							1erR I	2cies
21E RIMA	2cies	1erRS*	4esc ECS					1er RHC	5esca de reco, d'attaque et de manoeuvr e
9E DIMA		RICM	2esc	11e RAM a	3bies BCS			5e RHC	3esca Idem
3ERIM A	3cies 1CEA CCS							3e RHC	2esca
2E RIMA	3cies CCS 1SER ?							6e RHC	2esca
11E DP COMMANDOS DE RENSEIGNEMENT ET D'ACTION DANS LA PROFONDEUR		1erRHP	2esc	35e RAP	1bie (à 3 sions sol-air ?)			2e et 4e RHC	1 esca
		1e Armée							
		4e RD*	3esc ECS						
		13eRDP	6 équipes de recherch e						

* Régiments avec tous leurs moyens organiques.

Sigles – BCS – batterie de commandement et de service - CA : compagnie d'appui – CCS : compagnie de commandement et de service – ECS – escadron de commandement et de service - RDP : régiment de dragons parachutistes (renseignement dans la profondeur) REG : régiment étranger du génie - RHC : régiment d'hélicoptères de combat et leurs escadrilles (esca) - SER : section d'éclairage et de renseignement.

Sources : site de la division Daguet <http://www.site-daguet.fr/> - Jérôme de Lespinois, *L'Armée de terre française Tome 2 - De la défense du sanctuaire à la projection 1981-1996*, L'Harmattan, 2001, p., p. 675-679...

¹⁴⁵ Les 2^e REI et 3^e RIMA renforcés respectivement d'une compagnie du 21^e RIMA et d'un escadron du RICM constituent un régiment interarmes.

Annexe 3

Principales unités de combat de l'armée de Terre engagées au Cambodge et en Somalie (1993)¹⁴⁶

	INFANTERIE		ABC		ARTILLERIE		GENIE	
CAMBODGE APRONUC MAI-NOV 1992 DONT	8 ^e RPIMa 6 ^e RPIMa 1erRCP	2cies 1cies* 1cie*	1erREC	2esc.	68e RA	1bie	17e RGP	1cie
NOV-92 MAI 93 DONT	2e REI	2cies					6e REG	1cie
MAI-NOV 93 DONT	1er RCP 6e RPIMa 41e RI	1cie* 1cie* 1cie*					17e RGP	1cie
SOMALIE ONUSOM I DEC 92-MARS 93 5E BON DONT	5e RIAOM	?						
	3e RIMa	1cie						
13E BON DONT	13e DBLE	1cie 1CEA					6e REG	1cie
	2e REP	1cie					2e RG* ? 17e RGP ?	
	2e RIMa	1cie						
ONUSOM II AVRIL-NOV 93 BON INTERARMES DE SOMALIE DONT	5e RIAOM ? 13e DBLE ? 9e RCP 2cies* 6e et 7e BCA 1cie*							

* Unités repérées comme étant composées d'appelés volontaires

Sources : François Eglemme, « Insignes des unités Génie opex Apronuc » - Site de l'association de collectionneurs Symboles et traditions <http://www.symboles-et-traditions.fr/articlesmembres/eglemme/apronuc/page-apronuc.htm>; Bulletin officiel des Armées, Direction du patrimoine, de la mémoire et des archives : service historique de la défense, Arrêté du 5 avril 2007, Annexe 1 : Liste des unités de l'Armée de terre ayant combattu en Somalie du 3 décembre 1992 au 2 décembre 1995 ; Centre de doctrine et d'emploi des forces (CDEF), Répertoire typologique des opérations, Tome 1 Europe - Moyen Orient – Asie – Amérique centrale – Caraïbes, février 2006.

¹⁴⁶ Contributions de la France aux missions de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) et aux opérations de police internationale et de protection des actions humanitaires menées par l'ONU en Somalie (ONUSOM) – opérations Oryx.

Annexe 4

Effectifs de l'armée de Terre en actions extérieures (juillet 2003)

1/ Opérations extérieures

TYPE D'OPERATION	NOM	PAYS	EFFECTIFS	ÉVOL. SUR UN AN
SOUS L'EGIDE D'UNE INSTITUTION INTERNATIONALE	SFOR	Bosnie-Herz.	976	- 967
	KFOR	Kosovo	3 657	- 1 413
	FINUL	Liban	222	- 12
	Concordia	Macédoine	170	+ 170
	FIAS	Afghanistan	600	+ 103
	Artemis	Rd. Congo	1 146	+ 1 140
	MONUC	Rd. Congo	87	+ 55
	Divers		52	+ 3
	Aramis	Cameroun	63	-
	Furet	Gabon	46	+ 5
ACCORDS DE DEFENSE OU COOPERATION	Licome	Côte d'Ivoire	3 696	+ 3 696
	Boali	Centrafrique	185	+ 185
	Epervier	Tchad	648	- 12
	TOTAL		11 548	+ 2 783

2/ Forces de souveraineté et de présence hors métropole

ZONE	EFFECTIFS	ÉVOL. SUR UN AN
ANTILLES	958	- 21
GUYANE	1 459	+ 4
OCEAN INDIEN	986	+ 3
PACIFIQUE(NLLE-CAL., POLYN.)	1 758	+ 5
TAAF (KERGUELEN)	13	-
FORCES DE SOUVERAINETE	5 174	- 9
COTE D'IVOIRE	561	+ 94
DJIBOUTI	1 633	+ 11
GABON	737	+ 55
SENEGAL	582	- 16
CAMEROUN	7	-
ACCORDS DE DEF ET DE COOPER	3 520	+ 146
TOTAL HORS METROPOLE	8 694	+ 137

Sources : Vinçon S., sénateur, Avis 76 fait au nom de la commission. des Affaires étrangères du Sénat sur le projet de loi de finance pour 2004 , Tome VI, Forces terrestres, Sénat 20 nov. 2003, p.7, <http://www.senat.fr/rap/a03-076-6/a03-076-61.pdf>.

Les tableaux qui figurent dans ces annexes ne sont pas œuvre d'historien. Ils peuvent contenir certaines erreurs. Les sources autres que les journaux de marche (dont on connaît les difficultés et délais d'accès) sont rares, parfois imprécises, voire contradictoires. Il nous importe seulement de faire apparaître dans ces tableaux l'extrême hétérogénéité des détachements engagés dans des opérations extérieures.

Références

Documents officiels

BERNARD Jean-Louis, *Avis 2862 sur le projet de loi de finances pour 2011, Tome IV Défense – Préparation et emploi des forces terrestres*, Assemblée nationale, Commission de la défense nationale et des forces armées, 14 octobre 2010.

CENTRE DE DOCTRINE D'EMPLOI DES FORCES (CDEF), *Répertoire typologique des opérations, Tome 1 Europe - Moyen Orient – Asie – Amérique centrale – Caraïbes et Tome 2 Afrique*, février 2006, consultable à l'adresse :
<http://www.cdef.terre.defense.gouv.fr/publications/anciennes-publications/cahier-du-retex/recueil-de-fiches-typologiques-des-operations>.

CDEF, *FT 04 Les fondamentaux de la manœuvre interarmes*, 2011.

CDEF, *Les fondamentaux de la manœuvre interarmes*, Doctrine tactique, n° 25, septembre 2012.

CHEF D'ETAT-MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE, *Lettre d'information (destinée aux associations)*, n° 14, novembre 2011, consultable à l'adresse : <http://www.lafederationdefense.fr/informer/publications/la-lettre-dinformation-du-cemat>.

CHEF D'ETAT-MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE, *Lettre d'information (destinée aux associations)*, n° 3 janvier 2010, consultable à l'adresse : <http://www.lafederationdefense.fr/informer/publications/la-lettre-dinformation-du-cemat>.

COSTE Philippe, « Le retour de la tactique », *Doctrine tactique n° 18. Aujourd'hui la tactique*, Centre de la doctrine et de l'emploi des forces (CDEF), décembre 2009.

COUR DES COMPTES, « Bilan des externalisations au ministère de la défense », dans *Rapport public annuel 2011*, Paris, La documentation française, 2011.

DULAIT André, *Avis n° 77 sur le Projet de loi de finances pour 2005 – Tome VI – Défense - Forces terrestres*, Sénat (2004-2005), Commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées, 25 novembre 2004.

DULAIT André, *Avis n° 81 sur le projet de loi de finances pour 2007 adopté par l'Assemblée nationale – Tome V Défense – Préparation et équipement des forces : Forces terrestres* – Sénat (2006-2007), Commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées, novembre 2006.

- DULAIT André et CARRERE Jean Louis, *Avis n° 112 sur le projet de loi des finances pour 2011, Tome VI – Défense préparation et emploi des forces*, Sénat (2010-2011), commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, 18 novembre 2010.
- DULAIT André et ROGER Gilbert, *Rapport d'information n° 660 sur la mise en place de la réforme des bases de défense*, Sénat (2011-2012), 11 juillet 2012.
- DURAND Jean François, *La division Daguet à l'avant-garde de la modularité*, Supplément à Objectif Doctrine n° 29, les Cahiers du Retex n° 2, Commandement de la doctrine et de l'enseignement militaire supérieur de l'Armée de terre (CDES), mars 2001, consultable à l'adresse :
<http://www.cdef.terre.defense.gouv.fr/publications/anciennespublications/articles-sur-le-retex/cahiers-du-retex>.
- DUVAL Jean-Rémy, JEAND'HEUR Lionel, MICHON Vincent, SANZ Bruno, *Enseignements tactiques. Les opérations terrestres des années 1990* (synthèse réalisée par le S/LT Sophie DUMESNIL), Cahier de la réflexion doctrinale, CDEF, 18 novembre 2005.
- FRANC Lieutenant-Colonel, « L'évolution du système divisionnaire de 1945 à nos jours », dans *Objectif Doctrine. La division*, n° 34, CDES, p.66-68, consultable à l'adresse :
<http://www.cdef.terre.defense.gouv.fr/publications/anciennespublications/objectif-doctrine/objectif-doctrine-n-34>.
- GOSSELIN-FLEURY Geneviève et MESLOT Damien, *Rapport d'information sur la mise en œuvre et le suivi de la réorganisation du ministère de la Défense*, Commission de la défense nationale et des forces armées, Assemblée nationale, 11 septembre 2012, consultable sur <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-info/i1353.pdf>.
- JOURNAL OFFICIEL, *Loi n° 2003-73 du 27 janvier 2003 relative à la programmation militaire pour les années 2003 à 2008 - Rapport annexe*, JORF du 29 janvier 2003, p.1744.
- LAMY François, *Rapport d'information fait au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le contrôle parlementaire des opérations extérieures*, Assemblée nationale, XI^e législature, 8 mars 2000.
- MINISTERE DE LA DEFENSE, *In memoriam*, consultable à l'adresse :
<http://www.defense.gouv.fr/operations/afghanistan/in-memoriam/in-memoriam>.
- MITTERRAND François, Président de la République, *Allocution sur le rôle de l'ONU pour le maintien de la paix entre les peuples par la concertation et le respect du droit international*, Paris, le 3 janvier 1991, consultable à l'adresse : <http://www.vie-publique.fr/discours>.
- PASTOR Jean Marc, DULAIT André et alii, *Rapport d'information n° 680 fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le format et l'emploi des forces armées*, Sénat, 18 juillet 2012, consultable à l'adresse <http://www.senat.fr/rap/r11-680/r11-6801.pdf>.
- PUEYO Joaquim, *Avis fait au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi des finances pour*

2013 (n° 235), Tome IV, Préparation et emploi des forces. Forces terrestres, Assemblée nationale, 10 octobre 2012, consultable à l'adresse <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/budget/plf2013/a0256-tIV.pdf>.

ROGER Gilbert et DULAIT André, *Rapport d'information n°660 sur la mise en place de la réforme des bases de défense*, Sénat (2011-2012), Commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées, 11 juillet 2012.

TRUCY François, *Rapport général n° 73 sur le projet de loi de finances pour 2004 – Tome III – Les moyens des services et les dispositions spéciales – Annexe 42, Défense – Dépenses ordinaires*, Assemblée nationale (2003-2004), Commission des Finances, 20 novembre 2003.

VINÇON Serge, *Avis n° 76 sur le projet de loi des finances pour 2004, Tome VI – Défense – Forces terrestres*, Sénat (2003-2004), Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, 20 novembre 2003.

VINÇON Serge, *Avis n° 89 sur le projet de loi des finances pour 1997, Tome VI, Forces terrestres*, Sénat (1996-1997), Commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées, 30 novembre 1996.

VINÇON Serge, *L'avenir du service national*, Rapport d'information n° 349, Sénat (1995-96) - Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, 9 mai 1996, consultable à l'adresse : <http://www.senat.fr/themes/rapports-defense.html>.

Ouvrages et monographies

ARDANT DU PICQ Charles, *Etudes sur le combat*, Paris, Librairie Hachette et Cie – Librairie J. Dumaine, 1880.

BARTHE Nicolas, *Engagé*, Paris, Grasset, 2011.

BAUDRILLARD Jean, *L'illusion de la fin*, Paris, Galilée, 1992.

BELHOMME Victor Louis Jean François, *Histoire de l'infanterie en France, Tome 1*, Paris, Henri Charles Lavauzelle, 1893-1902.

BOZON Michel, *Les conscrits*, Berger-Levrault, 1981.

BROUILLET Alain, « La force multinationale d'interposition à Beyrouth (21 août - 13 septembre 1982) » dans *Annuaire français de droit international*, volume 28, 1982, p. 293-336.

BROUILLET Alain, « La seconde force multinationale d'interposition à Beyrouth (24 septembre 1982 - 31 mars 1984) », dans *Annuaire français de droit international*, volume 31, 1985, p. 115-166.

CHANET Jean-François, *Vers l'armée nouvelle. République conservatrice et réforme militaire, 1871-1879*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.

COHEN Samy, *La défaite des généraux*, Paris, Fayard, 1994.

COHEN Samy (dir), *L'opinion, l'humanitaire et la guerre. Une perspective comparative*, Fondation pour les études de défense, 1996.

COHEN Samy, *Mitterrand et la sortie de la guerre froide*, PUF, 1998.

- COLONEL SPARTACUS, *Opération Manta. Tchad 983-84*, Plon, 1985.
- CONTAMINE Philippe, « Mourir pour la patrie », dans NORA Pierre, *Les lieux de mémoire. La Nation, Tome 3*, Paris, Gallimard, 1986, p. 11- 43.
- CORVISIER André, *Armée et société en Europe de 1494 à 1789*, Paris, PUF, 1976.
- CORVISIER André (édit.), CONTAMINE Philippe (dir.), *Histoire militaire de la France 1 : Des origines à 1875*, Paris, PUF, 1992.
- CORVISIER André (éd.), DELMAS Jean (dir.), *Histoire militaire de la France 2 : De 1715 à 1871*, Paris, PUF, 1992.
- CORVISIER André (edit.), Guy PEDRONCINI Guy (dir.), *Histoire militaire de la France 3 : De 1871 à 1940*, Paris, PUF, 1998.
- COUDURIER Hubert, *Le Monde selon Chirac. Les coulisses de la diplomatie française*, Paris, Calmann-Lévy, 1998.
- DALLEMAGNE François, *Les casernes françaises*, Paris, Picard, 1990.
- DE LA GORCE Pierre-Marie, « Intervention extérieure et préservation des intérêts français », dans PASCALLON Philippe (dir.), *Les interventions extérieures de l'Armée française*, Bruxelles, Bruylant, p. 35-46.
- DOUADY Johann, *D'une guerre à l'autre*, Paris, éditions Nimrod, 2012.
- DREVILLON Hervé, *L'Impôt du Sang, le métier des armes sous Louis XIV*, Paris, Taillandier, 2005.
- ELIAS Norbert, *Dynamique de l'Occident*, Paris, Pocket Agora, 2003.
- EHRENBERG Alain, *Le corps militaire*, Paris, Aubier, 1983
- FILIU Jean Pierre, *Mitterrand et la Palestine*, Paris, Fayard, 2005.
- FRICAUD-CHAGNEAU Charles-Georges, « Pour une politique sélective de nos engagements » in *Les interventions extérieures de l'Armée française*, Bruylant, 1997, p. 27-34.
- GAUTHIER Louis, *Mitterrand et son armée 1990-95*, Paris, Grasset et Fasquelle, 1999.
- GAUTHIER Louis, « Les guerres de François Mitterrand », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps. François Mitterrand dans le monde*, Editions BDIC, n° 101-102, 2011, p.64-70.
- GOYA Michel, *La chair et l'acier. L'invention de la guerre moderne*, Paris, Taillandier, 2004.
- JAURES Jean, *L'Armée nouvelle*, Paris, Editions sociales, 1978.
- LA BALME Nathalie, *Partir en guerre. Décideurs et politiques face à l'opinion publique*, Paris, Autrement Frontières, 2002.
- LACORNE Denis, « Le rang de la France. Mitterrand et la guerre du Golfe », in COHEN Samy (dir.), *Mitterrand et la sortie de la guerre froide*, PUF, 1998, p. 333-334.
- LE BORGNE Claude, « La stratégie de compassion » in PASCALON Pierre (dir.), *Les interventions extérieures de l'Armée française*, Bruxelles, Bruylant, 1997.
- LESPINOIS (de) Jérôme, *L'Armée de terre française. Tome 2 : 1981-96 - De la défense du sanctuaire à la projection*, Paris, L'Harmattan, 2001.

- LHOSTE Michel, *L'institution militaire. Une organisation militaire en crise*, Thèse de doctorat, Paris, Université Paris V René Descartes, 1973.
- LOMBART Laurent, « La politique extérieure du président Jacques Chirac dans un monde américano-centré », in *Annuaire française de relations internationales*, volume VIII, 2007, p. 378-392, p. 386 et suiv..
- MILO Daniel, « Le nom des rues », in NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire. La Nation Tome 3*, Paris, Gallimard, 1986.
- MINGASSON Nicolas, *Afghanistan. La guerre inconnue des soldats français*, Paris, Acropole, 2012.
- PERREON Stéphane, *L'Armée en Bretagne au XVIIIe siècle*, Thèse de doctorat, Université de Nantes, UFR d'histoire, Tome 1, Nantes, 2003.
- PERNOT François, *La Franche comté espagnole*, Presses universitaires de Franche comté, 2003.
- POIRIER Lucien, *La crise des fondements*, Paris, Economica, 1994.
- PONS Frédéric, *Les Français à Sarajevo. Les Bataillons Piégés, 1992-1995*, Paris, Presses de la cité, 1995.
- RIGAL Alexandre, *L'uniforme*, Mémoire de master 1, Université Lumière Lyon II, Institut d'études politiques de Lyon, septembre 2011, consultable sur l'adresse : http://doc.sciencespolyon.fr/Ressources/Documents/Etudiants/Memoires/Cyberdocs/MFE2011/rigal_a/pdf/rigal_a.pdf.
- RIVIERE Claude, *Les liturgies politiques*, Paris, PUF, 1988.
- SUSANNE Louis, *Histoire de l'ancienne infanterie française, Tome*, Librairie militaire, maritime et polytechnique de Jean Corréard, 1849.
- TARDY Thierry, « L'intervention dans les années quatre vingt dix. Réflexion autour d'un concept évolutif », p. 771-786, in *Annuaire français de relations internationales*, volume II, 2001.
- THION Stéphane, *Les armées françaises de la guerre de Trente ans*, Paris, LRT Editions, 2008.
- THIEBLEMONT André, *Les Français et le service national, ses fonctions et ses représentations dans la société française (1970-1996)*, Paris, Centre d'études en sciences sociales de la défense, 1997.
- THIEBLEMONT André, *Expériences opérationnelles dans l'Armée de terre. Unités de combat en Bosnie (1992-1995), Tomes 1 et 2*, Paris, Centre d'études en sciences sociales de la défense CESSD, 2001.
- THIEBLEMONT André, PAJON Christophe, RACAUD Yves, *Le métier de sous-officier aujourd'hui*, Centre d'études en sciences sociales de la défense, Paris, 2004.
- TRAN VAN CAN Christophe, *Journal d'un soldat français en Afghanistan*, Plon, 2011.
- VAÏSSE Maurice, *La puissance ou l'influence ? La France dans le monde depuis 1958*, Fayard, 2009.

Articles de revues, articles de presse, communications

- BACHELET Jean-René, « L'Armée de terre en quête cohérence », *Inflexions. La réforme perpétuelle*, n° 12, La documentation française, 2012, p. 97-112.
- BASS Jean Noël, « L'esprit Logan parviendra-t-il à voir le jour ? », *Revue Défense nationale*, n° 750, mai 2012, p.73-82.
- BESSIN Marc, « L'armée et l'illettrisme : remarques sur la fonction de dépistage de la conscription militaire », *Agora débats jeunesse*, vol. I, n° 15, 1999, p. 57-68,
- BESSIN Marc, « Le difficile devoir d'insertion du service militaire », *Annales de Vauresson*, n° 32-33, 1990.
- BOËNE Bernard, « Conscription et armée de métier. Bilan », *Revue Stratégique*, vol. I, n° 49, 1991, La pensée stratégique, Institut de stratégie et des conflits, consultable à l'adresse : <http://www.institut-strategie.fr/>.
- BUREAU Jean-François, « La réforme militaire en France : une mutation identitaire », *Politique étrangère*, n° 1, 1997, p. 69-81.
- CAILLETEAUX François, « Les structures militaires à l'épreuve des faits : leçons de la guerre du Golfe », *Revue française d'administration publique*, n° 62, 1992, p. 221-231.
- CLAUDE Gérard, « Chirac l'Africain. Dix ans de politique africaine de la France, 1996-2006 », *Politique étrangère*, n° 4, 2007, p. 905-918.
- GELOES (de) François, « Administration militaire et commandement (1789-1870), Des relations mouvementées et riches d'enseignements », *Revue Défense nationale*, Tribune, n° 229, 18 juin 2012.
- GUIBERT Nathalie, « Le hiatus entre les ambitions et les moyens alloués aux armées est devenu flagrant », *Le Monde*, 13 juillet 2011.
- IRASTORZA Erilk, « Comment l'Armée de terre doit-elle se préparer aux engagements de demain ? », in *Défense et Stratégie, V^e Rencontres Terre-Défense*, 1^{er} mars 2011, consultable à l'adresse : <http://defense-et-strategie.fr/index.php>.
- KLEIN, Michel, « Armée de terre : armée d'emploi », *Note de la fondation pour la recherche stratégique*, Paris, 2007.
- LECOINTRE François, « De la fin de la guerre à la fin de l'armée », *Institut géopolitique et culturel Jacques Cartier*, septembre 2012, consultable à l'adresse : <http://www.institut-jacquescartier.fr/tags/modularite>.
- LESPINOIS (de) Jérôme, « La participation française à la campagne aérienne de la guerre de libération du Koweït (1991) », in *Air and Space Power Journal*, décembre 2008, consultable à l'adresse : <http://www.airpower.au.af.mil/apiinternational/api-f/2008/hiv08/lespinois.html>
- MARCHESIN Philippe « Mitterrand l'Africain », *Politique africaine, Mitterrand et l'Afrique*, n° 58, juin 1995, p. 5-24.
- MERCHET Jean-Dominique, « Les transformations de l'armée française », *Hérodote*, n° 1, 2005, p. 63-81.

- PIEL Jean, « Questions internationales. Des missions parfois politiques », *MFI hebdo, Politique Diplomatie*, 15 septembre 2006, consultable à l'adresse : <http://www.rfi.fr/fichiers/mfi/politiquediplomatie/1884.asp>.
- TARDY THIERRY, « La France et l'ONU. Entre singularité et ambivalence », *Politique étrangère*, n° 4, 2002, p. 931-947.
- THIEBLEMONT André, « Actions extérieures. Le vide stratégique », *Le Casoar*, janvier 1994, p. 29-35.
- THIEBLEMONT André, « Culture de paix et emploi de la force armée », *Le Débat*, Gallimard, n° 142, novembre – décembre 2006, p.19-32.
- THIEBLEMONT André, « Incidences d'une culture de paix sur les cultures de combat de l'Armée française », *Défense et stratégie*, vol. IV, n° 25, 2008, consultable à l'adresse : <http://mjp.univ-perp.fr/defense/ds25.pdf>.
- THIEBLEMONT André, « Réveils identitaires dans l'Armée de terre », *Inflexions, Cultures militaires, culture du militaire*, n° 11, juin-septembre 2009, Paris, La documentation française, p. 73-85,
- THIEBLEMONT André, « Unités de combat en Bosnie. La déstructuration tactique, la débrouille et le ludique », *Les Champs de Mars*, n° 12, 2002.

Sites Internet

- Troupes de marine, *2eme Régiment d'Infanterie de Marine*, consultable à l'adresse : <http://www.troupesdemarine.org/actuel/unites/2rima.htm>.
- CENTRE DE DOCTRINE D'EMPLOI DES FORCES (CDEF), consultable à l'adresse : <http://www.cdef.terre.defense.gouv.fr/>.
- DAGUET, consultable à l'adresse www.site-daguet.fr.
- ETABLISSEMENT DE COMMUNICATION ET DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE DE LA DEFENSE (ECPAD), pour « Faux départ », in *La conquête d'As Salman – La grande aventure de la division Daguet*, 2011, consultable à l'adresse <http://webdocs.ecpad.fr/daguet/>.
- SOCIOLOGIES MILITAIRES, consultable à l'adresse : <http://sociomili.hypotheses.org/>.

Informations aux lecteurs

Si vous êtes intéressé (e) par d'autres publications de la collection, veuillez consulter la section « Focus Stratégique » sur le site Internet de l'Ifri :

www.ifri.org/

Les derniers numéros publiés de la collection « Focus stratégique » sont :

- Stéphane Taillat, « Drones-tueurs et éliminations ciblées. Les Etats-Unis contre Al-Qaïda et ses affiliés », *Focus stratégique*, n° 47, octobre 2013.
<http://www.ifri.org/downloads/fs47taillat.pdf>
- Guillaume Garnier, « Le pari de l'amphibie. Risque tactique, influence stratégique », *Focus stratégique*, n° 46, septembre 2013.
<http://www.ifri.org/downloads/fs46garnier.pdf>
- Pierre Razoux, « The IDF on All Fronts : Dealing with Israeli Strategic Uncertainty », *Focus stratégique*, n° 45 bis, août 2013.
<http://www.ifri.org/downloads/fs45bisrazoux.pdf>
- Pierre Razoux, « Tsahal sur tous les fronts. L'armée israélienne dans l'incertitude stratégique », *Focus stratégique*, n° 45, juillet 2013.
<http://www.ifri.org/downloads/fs45razoux.pdf>
- Michel Baud, « Cyberguerre. En quête d'une stratégie », *Focus stratégique*, n° 44, mai 2013.
<http://www.ifri.org/downloads/fs44baud.pdf>
- John Louth, « Defence Reform in the United Kingdom. A Twenty-First Century Paradox », *Focus stratégique*, n° 43, mars 2013.
<http://www.ifri.org/downloads/fs43louth.pdf>
- Sophie Lefeez, « Toujours plus chers ? Complexité des armements et inflation des coûts militaires », *Focus stratégique*, n° 42, février 2013.
<http://www.ifri.org/downloads/fs42lefeez.pdf>
- Michael W. Kometer, Stephen E. Wright, « Winning in Libya: By Design or Default? », *Focus stratégique*, n° 41, janvier 2013.
<http://www.ifri.org/downloads/fs41kometerwright.pdf>